UNIVERSITE DE DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (E.I.S.M.V.)

ANNEE 1984

N° 15

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA PÊCHE MARITIME AU TOGO

THESE

présentée et soutenue publiquement le 16 juin 1984 devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR pour obtenir le grade de DOCTEUR VETERINAIRE (DIPLOME D'ETAT)

par

Bémana Bakoulakpama BAMA né en 1959 à BAGA (Niamtougou) TOGO

Président du Jury:

Directeur de Thèse :

Monsieur François DIENG, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR Monsieur Malang SEYDI, Maître-Assistant à l'E.I.S.M.V. de DAKAR

Rapporteur

: Monsieur Alassane SERE,

Maître de Conférences Agrégé à l'E.I.S.M.V. de DAKAR

Membres

: Monsieur René NDOYE,

Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR

Monsieur Kondi AGBA

Maître de Conférences Agrégé à l'E.I.S.M.V. de DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1983 - 1984

1_1_1_1_1_1_1 MS/KDT

I.- PERSONNEL A PLEIN TEMPS

1.- PHARMACIE-TOXICOLOGIE

François Adébayo ABIOLA

Marcel NAGALO

Maître-Assistant

Moniteur

2.- PHYSIQUE MEDICALE -- CHIMIE BIOLOGIQUE

Germain Jérôme SAWADOGO Godefroy PODA

Maître - Assistantices

Moniteur

3. - ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

Charles Kondi AGBA Mme Marie-Rose ROMAND Jean-Marie AKAYEZU Denis Boniface AKPLOGAN Maître de Conférences Assistante de Recherches Moniteur Moniteur

4.- PHYSIOLOGIE-PHARMACODYNAMIE-THERAPEUTIQUE

Alassane SERE Moussa ASSANE

Herménégilde TWAGIRAMUNGU

Maître de Conf. ces Agrégé Assistant Moniteur

5.- PARASITOLOGIE-MALADIES PARASITAIRES-ZOOLOGIE

Louis Joseph PANGUI Jean BELOT Yalacé KABORET

Maître-Assistant Assistant Moniteur

6.- HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES D'ORIGINE ANIMALE

Malang SEYDI Serge LAPLANCHE Léopoldine ABUL

Maître-Assistant Assistant Monitrice

7.- MEDECINE-ANATOMIE PATHOLOGIQUE-CLINIQUE AMBULANTE

Théodore ALOGNINOUWA Roger PARENT Bahissa BEMBAH

Maître-Assistant Maître-Assistant Moniteur

8.- REPRODUCTION ET CHIRURGIE

Papa El Has**s**an DIOP Eric HUMBERT Ibrahima DIAWARA

Maître-Assistant Assistant Moniteur

9.- MICROBIOLOGIE-PATHOLOGIE GENERALE-MALADIES CONTAGIEUSES ET LEGISLATION SANTTATRE

Justin Ayayi AKAKPO Pierre SARRADIN Pierre BORNAREL Emmanuel RUZINDANA Maître-Assistant Assistant Assistant de Recherches Moniteur

10. - ZOOTECHNIE-ALIMENTATION-DROIT-ECONOMIE

Ahmadou Lamine NDIAYE Abassa KODJO Soulèye DIOUF Professeur Assistant Moniteur

CERTIFICAT PREPARATOIRE AUX ETUDES VETERINAIRES (CPEV)

Aladji YADDE

Moniteur

II. - PERSONNEL VACATAIRE

BIOPHYSIQUE

René NDOYE

Professeur - Faculté de Médecine et de Pharmacie - UNIVERSITE DE DAKAR

Alain LECOMTE

Maître-Assistant - Faculté de Médecine et de Pharmacie -UNIVERSITE DE DAKAR

AGRONOMIE

Simon BARRETO

Maître de Recherches ORSTOM - DAKAR

BIOCLIMATOLOGIE

Cheikh BA

Maître-Assistant - Faculté des Lettres et Sciences Humaines

UNIVERSITE DE DAKAR

BOTANIQUE

Guy MAYNART

Maître-Assistant - Faculté de Médecinecet de Pharmacie UNIVERSITE DE DAKAR

DROIT ET ECONOMIE RURALE

Mamadou NIANG

Docteur en Sociologie Juridique, Chercheur à l'IFAN UNIVERSITE DE DAKAR ECONOMIE GENERALE

Assistant - Faculté des Oumar BERTE

Sciences Juridiques et Economi-

ques - UNIVERSITE DE DAKAR

GENETIQUE

Docteur Vétérinaire -Jean Pierre DENIS

> Inspecteur vétérinaire LNERV - DAKAR/HANN

RATIONNEMENT

Docteur Vétérinaire Ndiaga MBAYE

LNERV - DAKAR/HANN

AGROSTOLOGIE

Jean VALENZA Docteur vétérinaire

LNERV - DAKAR/HANN

GUERIN Docteur vétérinaire LNERV - DAKAR/HANN

III.- PERSONNEL EN MISSION (prévu pour 1983-1984)

ANATOMIE PATHOLOGIQUE GENERALE

Professeur - Faculté de Médecine Vétérinaire Michel MORIN

SAINT-HYACINTHE-QUEBEC

ANATOMIE PATHOLOGIQUE SPECIALE

Ernest TEUSCHER Professeur - Faculté de

Médecine Vétérinaire SAINT-HYACINTHE-QUEBEC

PARASITOLOGIE

Ph. DORCHIES Professeur

ENV - TOULOUSE

BIOCHIMIE VETERINAIRE

Professeur ENV - NANTES F. ANDRE

CHIRURGIE

J. P. GENEVOIS Professeur ENV - TOULOUSE

.../...

PATHOLOGIE DE LA REPRODUCTION - OBSTETRIQUE

Daniel TINTURIER Professeur ENV - NANTES

DENREOLOGIE

Jacques ROZIER Professeur
ENV - ALFORT

LIVV ALL ON

PATHOLOGIE DES EQUIDES

R. MORAILLON Professeur

ENV - ALFORT

PATHOLOGIE BOVINE

Jean LECOANET Professeur
ENV - NANTES

FILM - MAINT IN

PATHOLOGIE GENERALE-MICROBIOLOGIE-IMMUNOLOGIE

Jean OUDAR Professeur ENV - LYON

PATHOLOGIE INFECTIEUSE

Jean CHANTAL Professeur

ENV - TOULOUSE

PHARMACIE-TOXICOLOGIE

Philippe JAUSSAUD Maître-Assistant

ENV - NANTES.

JE DEDIE CE TRAVAIL.....

A DIEU

Pour la faveur iméritée que vous m'avez accordée.

A MON PERE

Que Dieu nous a enlevé très trop. Que la terre vous soit légère.

A MA MERE

En reconnaissance de tous les sacrifices consentis pour moi. Voici le couronnement de tes efforts.

- A MES FRERES et SOEURS

 Votre compréhension, votre participation tant morale
 que matériel sont à la base de ce travail.
- A MADEMOISELLE GNAMETCHO Yawa Toute mon affection.
- A MES "PERES" BAKOBRIHAN, BATAKA......

 Qui m'ont apporté leur soutien

 Avec mon affection reconnaissante.
- A TOUS LES CAMARADES DE L'UESTD
- A. L'U.T.D.

L'Union et la Solidarité constituent la force des peuples

AU DOCTEUR OGRABAKO

Espérant que cette compréhension sera poursuivie.

- A MES FRERES et SOEURS à DAKAR
- A MES INOMBRABLES AMIS à DAKAR
- A L'AMITIE".
- A MESDAMES S. MBAYE et M. NDIAYE

 Merci pour votre travail inlassable et soigné.

A MONSIEUR KANDA ASSAH.

Vous m'avez donné tout le courage nécessaire pour réaliser ce travail.

Toute mon amitié

A MONSIEUR SOLOW John.

Vous avez toujours souhaité que je me penche sur les problèmes de la pêche dans mon pays.

Toute ma reconnaissance.

A MES AMIS

NOMBRÉ, OURO, GOMEZ, BANLA, ALI, KPEMESSI, HAIGA, YADDE. DIAWARA.

A MES SOEURS

MARIE, ALBERTINE, JEANNE, VICTORINE, ANTOINETTE, HONORINE, BEAUTY, JEANNETTE, PHILOMENE, CECILE....

A MES FRERES

YAMBA, KOUTOUM, DJOMBA, GUIMGA, BUDEMA, ABIA, MIGNOUNA...
BETNORA...

A MES AMIS DU C.P.E.V et de L'EISMV.

A MES MAITRES, A LA MISSION CATHOLIQUE DE BAGA, A CHAMINADE.

Toute ma reconnaissance

A MESSIEURS TABO, BIRRAH

Ma reconnaissance

A MESSIEURS ABBE, DIGNAGLO, LOGO, PAUL Sincère reconnaissance pour votre disponibilité.

A TOUS LES RESPONSABLES ET CHEFS DE SERVICE DES PECHES AU TOGO : Dr. AMEGAVIE, Dr. BATALE, Mrs. ISSIFU, OURO, GAMBE.

AUX DOCTEURS. AKOH, BEMBA, ADESHOLA, POCANAM, BALI, TCHEOU, KPATCHA, TCHALARE, ALITI, AYIVI, YAO.....

A MA PATRIE : le TOGO

AU SENEGAL : PAYS Hôte.

A NOS MAITRES ET JUGES

A MONSIEUR FRANÇOIS DIENG

Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR

Nous sommes très sensibles à la gentillesse avec laquelle vous avez chaque fois reçu les élèves de l'Ecole Vétérinaire. Votre disponibilité à présider ce jury de Thèse nous fait un grand honneur.

Hommage respectueux

A MONSIEUR RENE NDOYE

Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR

Vous nous accordez l'honneur considérable en acceptant de juger ce modeste travail.

Vive gratitude.

A MONSTEUR ALASSANE SERE

Maître de Conférences à l'EISMV.

Vous avez accepté avec plaisir de rapporter ce travail. Vos qualités humaines nous ont marqué.

.

Vive admiration.

A MONSIEUR KONDI AGBA

Maître de Conférences à l'EISMV

Nous avons eu la chance et le plaisir de profiter de vos enseignements. Votre compétence nous a toujours poussé vers vous. Vous nous faites l'honneur de siéger à ce jury de Thèse. Profonde gratitude.

A MONSIEUR MALANG SEYDI

Maître-Assistant à l'EISMV.

Vous n'avez jamais cessé de nous prodiguer de conseils éclairés pour la bonne poursuite de notre travail. Nous vous remerçions d'avoir accepté d'être le promoteur de cette Thèse. "Par délibération, la Faculté et l'Ecole ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation ".

INTRODUCTION

La satisfaction des besoins alimentaires constitue la principale préoccupation des pays en développement, car consommer en quantité et en qualité suffisante est une nécessité pour la santé humaine. C'est pourquoi le gouvernement togolais a lancé un vaste programme de "Révolution verte" pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. (8)

Cette politique agricole a donné quelques résultats encourageants. L'irrégularité des pluies, l'augmentaion de la durée de la saison sèche depuis ces dernières années, entravent l'accroissement substentiel des productions. Mais force nous est de reconnaître que le bilan de l'élevage et de la pêche, considérés comme activités économiques marginales, est en déça des prévisions.

En effet, la consommation annuelle per capita actuelle de viande est de 8,3 kg dont 30 p. 100 provient des importations. Celle du poisson est de , kg. Elle est faible comparée à celle du Ghana (33,3 kg) et du Sénégal (56 kg).

Le 4^e plan économique et social prévoit 55.000 tonnes de poissons en 1985 pour relever le niveau de consommation à 13 kg par habitant et par an. Cependant la population s'accroît de 2,7 p. 100 par an, alors que la production nationale reste stationnaire autour de 10.000 tonnes par an. Les importations augmentent sans cesse pour maintenir la consommation à son niveau actuel. Entre 1975 et 1982 les importations ont accru de 24 p. 100 en tonnage et de 153 p. 100 en valeur. (5)

Le problème actuel est de trouver les quantités nécessaires pour relever le niveau de consommation de nos populations et réduire les importations qui constituent une hémorragie de devises. Une solution peut consister en l'amélioration de la pêche maritime au Togo, d'où le choix de ce sujet de thèse.

Notre travail se divise en trois parties :

- après quelques généralités sur le Togo permettant de situer le sujet dans son cadre, la première partie étudie le milieu marin et ses ressources pour apprécier les potentialités de la pêcherie togolaise.
- la deuxième partie fait le point sur l'état actuel de la pêche maritime au Togo et examine les différentes structures de production ainsi que les conditions d'utilisation des produits de mer.
- la troisième partie est consacrée aux suggestions permettant d'améliorer la production maritime au Togo.

PREMIERE PARTIE :

DESCRIPTION GLOBALE

DE LA PECHERIE TOGOLAISE

CHAPITRE I

GENERALITES SUR LE TOGO

I - SITUATION et LIMITES

Le Togo est situé en bordure du Golfe de Guinée, entre 6 et 11° en latitude, le méridien Greenwich et le méridien 1°4 Est en longitude.

Orienté Nord-Sud, sa façade maritime au Sud est de 48 km; il s'étend vers le Nord sur 650 km. Sa largeur maximale est de 150 km.

Le Togo est limité à l'Est par le Bénin, à l'Ouest par le Ghana, au Nord par la Haute-Volta et au Sud par l'Océan Atlantique. Sa superficie est de 56. 000 km². (16)

II - DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

1. - Structures socio-administratives

1.1 - La Population

Lors du dernier recensement de 1982, la population du Togo a été évaluée à 2. 700. 000 habitants avec un taux de croissance de 2, 7 p. 100. La densité moyenne est de 48 habitants au km².

Neuf groupes ethniques les plus représentatifs constituent la majorité de la population. Il s'agit des Ewé, Kabyé, Ouatchi, Losso, Mina, Kotokoli, Moba, Bassar et Tchokossi. Lomé, la capitale compte plus de 350.000 habitants. Le secteur rural occupe 85 p. 100 de la population (8)

1.2 - Subdivisions administratives

Le Togo est organisé en régions, préfectures, cantons, villages et quartiers. Vingt et une préfectures sont regroupées en cinq régions économiques dont les Chefs lieux constituent les principales villes comme l'indique la carte du Togo figurée plus loin.

2. - Structures économiques

2.1 - Les voies de communication

Depuis peu l'infrastructure routière est améliorée et modernisée. Le pays est parcouru par des routes reliant presque toutes les localités; 45 p.100 des routes sont bitumées. Mais beaucoup reste à faire pour introduire des routes praticables dans les villages les plus éloignés des axes principaux.

L'état du chemin de fer, a très peu évolué depuis l'indépendance du pays. Le parc automobile et la voie ferrée doivent être renouvelés. Trois voies ferrées partent de Lomé vers les centres importants :

- la voie Lomé Aného; 45 km.
- la voie Lomé Kpalimé; 116,3 km.
- la voie Lomé Blitta passant par Agbonou; 276 km.

S'y ajoute le point kilométrique 19 de la ligne du centre - Tabligho; 80 km.

Le transport aérien dispose de deux aéroports à Lomé et à Niamtougou. Des aérodromes à Atakpamé, Sokodé, Kara, Mango permettent des liaisons internes.

2.2 - Les ressources naturelles

Le Togo dispose de ressources naturelles variées.

Dans le secteur agricole, outre les cultures vivrières où dominent le manioc, le maîs, le sorgho, le fonio, le riz, le mil et l'igname, il faut aussi noter les cultures de rente tels que le cacao, le café, le coton, le palmiste, l'arachide, le ricin, la karité.

A côté de l'élevage traditionnel extensif de volailles, d'ovins et de bovins avec un taux d'exploitation faible se dévellope l'élevage intensif moderne de porcins et volailles. Les principaux cours d'eau tels que le Mono, l'Oti, et le système lagunaire, produisent 3. 500 tonnes de poissons par an. Mais le Togo importe du poisson, et de la viande.

Les ressources minières sont aussi nombreuses. Seuls le phosphate et le calcaire sont actuellement exploités.

Place de la pêche maritime dans la politique nationale.

Le Togo vit actuellement une révolution agricole appelée "Révolution verte". Elle pronne depuis 1975 et vise à augmenter la production agricole en quantité et en qualité pour lutter contre le spêctre de la faim et limiter notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

La deuxième phase de cette révolution, initiée par le 6^e Conseil National, préconise l'intégration agriculture-élevage afin de disposer d'une alimentation équilibrée.

Le secteur de la pêche qui ne produit que 10.000 t. environ de poissons par an, bénéficie depuis longtemps d'une attention particulière pour corroborer la théorie de la "Révolution verte" d'avoir des protéines de haute valeur alimentaire. C'est ainsivdeux ministères s'occupent des activités de pêche:

- le Ministère du Développement Rural dont les opérations de production, de développement et de vulgarisation dépendent de la Division des Ressources Halieutiques.
- le Ministère de l'Aménagement Rural, par l'intermédiaire de la Direction de l'Aménagement et de la Protection des Pêches, est responsable de l'aménagement, de l'assistance vétérinaire et de la repression des délits de pêche.

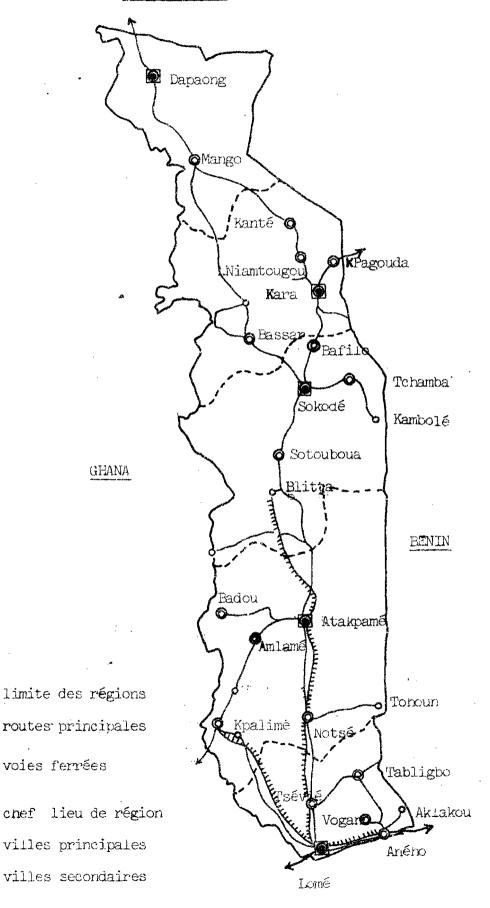
Malgré les efforts de modernisation, la pêche maritime reste au stade traditionnel. Très peu de Togolais sont intéressés par les activités de la pêche. Elle est rangée dans le domaine des métiers non structurés.

La pêche maritime devrait jouer son rôle dans l'amélioration de la ration alimentaire de nos populations et participer pleinement à l'accroissement du produit national brut./.

.../...

Fig. 1: Subdivisions administratives et voies de communication du Togo

HAUTE VOLTA



MALLELLE ST.

0

0

0

GOLFE DE GUINEE

C_H_A_P_I_T_R_E___II

LE MILIEU MARIN

I - LE LITTORAL ET LA DYNAMIQUE MARINE

1. - La morphologie du littoral

La côte togolaise est un arc de cercle orienté Est, Sud-Est et Ouest, Nord-Ouest. Elle s'étent sur 48 km de façade maritime, de la frontière du Ghana à celle de la République Populaire du Bénin. Elle constitue un littoral planté de cocotiers, uniformément bas et couvert partout de sable fin. A l'arrière plan il est longé par un complexe lagunaire. La seule discontinuité au niveau du littoral est créée par le chenal d'Aného qui permet la communication du complexe lagunaire avec la mer.

2. - La dynamique marine

2.1 - Les courants

Bien qu'il existe des courants côtiers, le courant de Guinée est prédominant dans le Golfe de Guinée. (G. G.). Appelé contre courant équatorial, c'est un courant vertical chaud, qui prend naissance à la périphérie de l'anticyclone de Saint-Helène. Il contribue à relever la température des eaux marines du plateau continental togolais. Les masses d'eau transportées par ce courant ont une température variant entre 25 et 29°C. Son influence est maximum en mai-juillet et s'estompe en octobrenovembre. (25).

2.2 - Les vents et la houle

Ces vents naissent dans l'Atlantique Sud et soufflent en direction Sud-Est/Sud-Ouest. Ils forment sur la surface des eaux de petites lames courtes qui modifient peu la houle. La houle est un mouvement ondulatoire de la mer formée d'une succession de vagues.

Sur la côte togolaise, on observe de grandes houles d'une longueur d'onde de 70 à 200 cm, d'une amplitude de 0,8 à 2m et d'une période de 10 à 12s.

Les houles les plus fortes sont enregistrées en maijuillet, les lames étant verticales par rapport à la plage. Même en temps calme la barre brise va côte avec violence.

2.3 - La barre et les marées

Les ondulations progressives de la houle déterminent la barre. Cette dernière est formée de 1 à 3 rouleaux voire de 4, qui se succèdent à de courts intervalles de temps et déferlent violemment sur la côte.

Les marées sur la côte togolaise sont semi-diurnes et de faibles amplitudes. Elles se produisent avec des mouvements synchrones.

II - LE PLATEAU CONTINENTAL

L'évaluation de la qualité du plateau continental est assez complexe. Nous nous limiterons à une étude géologique et biologique.

1. - La configuration du plateau continental

La topographie sous marine du plateau continental est aussi uniforme que la côte.

1.1 - Limites

C'est un plateau peu étendu dont la largeur varie entre 12 à 13 milles marins de Lomé à Ouidah. Cette largeur **aug**mente d'Ouest en Est et atteint 17 milles à la frontière Togo-Bénin.

La chute du plateau continental devient brutale (15 %) aux environ de 85 à 110 m de profondeur. L'isobathe des 100 m indique sa limite inférieure.

1.2 - Le relief du Plateau Continental

Presque homogène dans l'ensemble, il présente l'allure suivante. (Carte n° 2) :

- des fonds de 10 m pratiquement à la côte.
- des fonds de 35 à 45 m avec une légère rupture de pente.
- des fonds corailliens entre 52 à 56 m de profondeur. Ils forment une barrière.
- des fonds parsemés de têtes de coraille au delà de la barrière coraillienne jusqu'à la chute du plateau.

1.3. - La nature des fonds du Plateau Continental

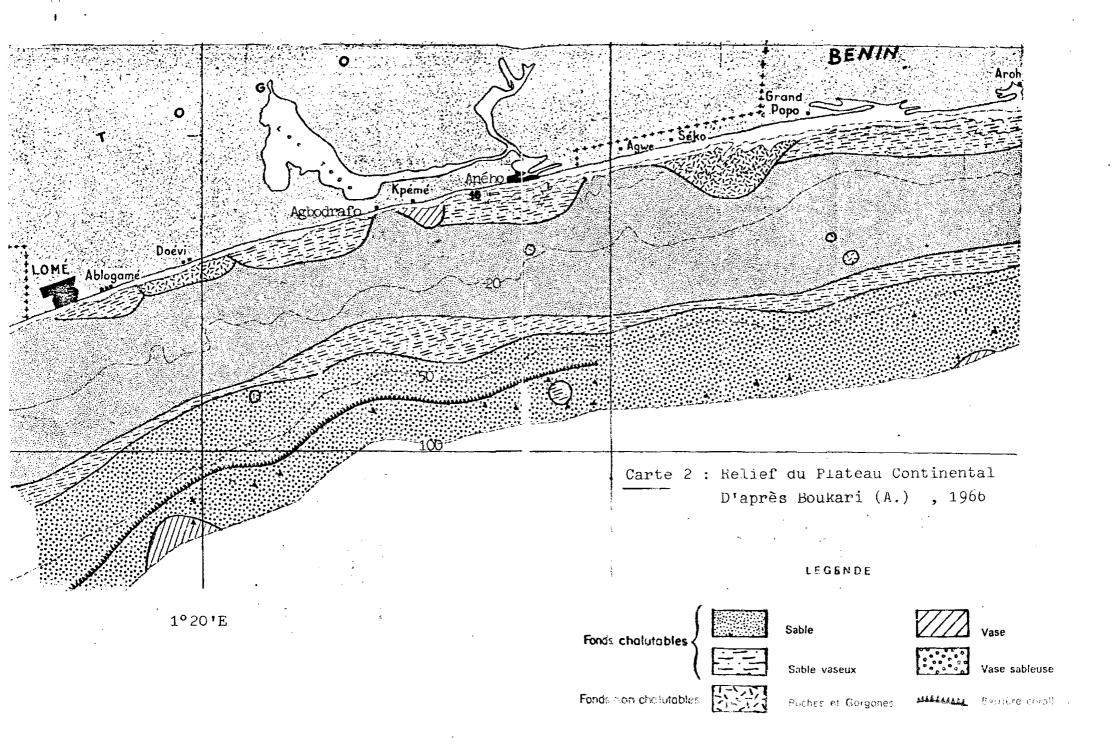
Des travaux de GROSNIER et BERRIT (1966), on peut tirer les conclusions suivantes : les fonds du plateau continental togolais et du Dahomey sont subdivisés en quatre grands types en fonction de leur nature :

- les fonds durs
- les fonds de sable vaseux
- les fonds de sable
- les fonds de vase-sableux et de vase.

1.3.1 - Les fonds durs de gorgones et de coraux

On rencontre dans la zone des 15 m près de Doévi des fonds de gorgones. Au delà de cette limite jusqu'à la barrière coraillienne on peut rencontrer çà et là des fonds durs de moindre étendue.

Les fonds corailliens forment une barrière continue le long de la côte à partir de 52 m de profondeur. Des têtes de coraux font suite à cette barrière jusqu'à la chute du plateau.



1.3.2 - Les fonds de sable vaseux

Ces fonds composés de 5 à 25 % de poudre et de colloides se localisent dans deux zones.

- les fonds littoraux au débouché de la lagune à Duého Ce sont des fonds de nature hétérogène du fait de la présence de la houle sur la côte.
- les fonds au delà des 35 m de profondeur. Ils forment une zone étroite et continue parallèle à la côte de 0,5 à 2 milles. La limite inférieure se situe au environ des 45 m de profondeur où on note une légère rupture de pente.

1.3.4 - Les fonds de vase sableuse et de vase

Ils occupent la partie profonde du plateau continental où on distingue les sédiments de vase sableux composés de 25 à 90 % de poudre et de colloides des sédiments de vase composés de plus de 90 % de ces mêmes éléments. Ces fonds couvrent les zones de 45 m jusqu'à la limite inférieure du plateau. On y trouve des têtes corailliennes à partir de 52 à 56 m de profondeur.

Le plateau continental togolais est peu étendu et parsemé de têtes de coraux après la barrière coraillienne. Les fonds de sable, de sable vaseux sont chalutables.

L'étroitesse de nos côtes, la présence de récifs corailliens sur un plateau peu étendu sont autant de facteurs limitants au développement de notre pêcherie. L'identification de la faune marine des différents fonds, l'adaptation des techniques de pêche propres aux conditions naturelles de notre plateau continental devraient lever ce défi.

2. - Hydrologie au-dessus du plateau continental

2.1 - <u>Caractéristiques_physico-chimiques</u>

Les facteurs physico-chimiques dont il va être question tiennent essentiellement au degré de température de l'eau de mer, à sa salinité, à son oxygéniation et à sa transparence mais aussi à sa richesse en sels nutritifs.

2.1.1 - Température et salinité

L'eau de mer contient en principe 35 grammes de sel par litre. Mais il peut avoir des écarts dûs à des phénomènes d'upwelling et des apports exogènes d'eau douce de fleuves et de lagunes. On distinguera alors des variations en surface et des variations en profondeur.

2.1.1.1 - Variations en surface

Le plateau continental togolais est situé dans le Golfe de Guinée. Les régimes hydrologiques qui y règnent sont sous la dépendance des conditions météorologiques de la région (20). Celles-ci sont liées aux deux anticyclones des Açores (dans l'hémisphère Nord) et de Saint-Hélène (dans l'hémisphère Sud). Les masses d'eau du courant issues de ces anticyclones présentent des caractéristiques hydrologiques différentes selon leurs origines.

- Les masses d'eau du courant des Canaries (près de l'anticyclone des Açores), ont une température inférieure à 24°C, une salinité de plus de 35 pour 1000. Ce sont des eaux froides au-dessus des eaux chaudes guinéennes ou tropicales.
- Celles du courant de Guinée ont plus de 24°C de température et moins de 35 pour 1000 de salinité. Ce sont les eaux guinéennes.
- Les eaux de la zone intertropicale de convergence ont en moyenne 24°C de température et 35 pour 1000 de salinité. Ce sont les eaux tropicales.

La zone intertropicale de convergence se déplace en latitude de 10°N en saison froide à 20°N en saison chaude. (Bakahokho 1978).

2.1.1.2 - Variation en profondeur ou verticale

On distingue 3 couches d'eau de la surface en profondeur:

- Une couche d'eau chaude de surface

C'est une couche isotherme de couverture sur une épaisseur de 20 à 35 m. La température de l'eau varie de 25 à 29°C. La salinité est de l'ordre de 35 p. 1000. Elle change d'un point du plateau à un autre, d'une saison à l'autre. Cette couche subit l'influence de l'apport des eaux douces de fleuves et de lagunes et le phénomène d'upwelling.

- Une couche de discontinuité

Elle est encore appelée la couche de thermocline; d'une épaisseur de 30 à 50 m, la température à ce niveau est voisine de 20°C. Le gradient thermique de l'ordre de 0,3°C/m entraîne des modifications physico-chimiques de l'eau : la densité et la salinité augmentent avec la température. Les valeurs limites max sont de 35,67 % à 35,99 % . En outre on note la diminution de la teneur en oxygène et l'augmentation des sels nutritifs.

- Une couche froide

Située au-dessous de la thermocline, les conditions hydrologiques y varient lentement sous l'influence des facteurs locaux, de la saison etc... D'une épaisseur de 50 m, elle peut arriver en surface et à la côte en saison froide (juin-octobre) par le jeu des upwellings. La température y est inférieure à 20°C. La salinité et la température décroissent avec la profondeur à raison de 0,04 %o/m et de 0,3°C/m.

2.1.2 - La transparence

Elle varie en fonction des facteurs saisonniers et des influences locales. Près de la côte, les mesures effectuées au disque de Secchi ne dépasse guère quelques mètres. Ceci est dû à la présence devbarre qui rend l'eau toujours turbide. Mais elles atteignent 30 m au voisinage des accores.

2.1.3 - Oxygène

L'oxygénation de l'eau de mer provient du fait que les vagues renferment dans leurs creux des quantités d'air. Ce phénomène est superficiel, puisque la mer est calme à une certaine profondeur.

Au niveau du plateau continental togolais la couche superficielle est sursaturée. Puis il y a une décroissance rapide au sein de la thermocline. Cette décroissance devient lente jusqu'à un minimum au-delà des accores. A 300 m de profondeur le taux de saturation n'excède pas 20 P. 100 .

2.1.4 - Les sels nutritifs

Les études ont été faites sur la concentration en sels nutritifs en mai 1960 par la "Reine Pekou" au niveau des radicales situées au longitude 0° et 1° Ouest.

D'après les observations, la couche de couverture est pauvre en phosphate. On y mesure moins de 10 mg de P. $04/m^3$.

Les eaux de la thermocline et celles des couches sous-jacentes sont plus riches en sels nutritifs.

2.2 - Variations saisonnières des conditions hydrologiques

Le plateau continental togolais appartient au régime austral si on ne tient pas compte de la zone d'oscillation nord du front des eaux chaudes (du Cap Lopez au Cap Frio). On observe une période chaude centrée en février et une période froide en août. De plus il subit l'influence de la partie orientale des upwellings. Cette zone s'étend du Cap des Palmes à Cotonou et se caractérise par un net refroidissement saisonnier dû à la remontée des eaux froides de juin à octobre et avec une moindre intensité de janvier à mars. Ce dernier upwelling dont la température de l'eau de surface oscille entre 25 à 27°C dure quelques semaines.

Le mécanisme de ces upwellings est contreversé. D'après les travaux de Hougton (1974), Hougton et Mensa (1978), Moré et Coll(1979) le phénomène d'upwelling ainsi que les modifications hydrologiques et les changements dans les circulations des courants sont indépendants des changements dans la circulation des vents. Il a été avancé qu'un mécanisme non local dont les ondes océaniques joueraient un rôle important provoquerait l'upwelling côtier. (38).

.../...

III - LES RESSOURCES HALIEUTIQUES.

1. - <u>Distribution et peuplement ichtyologique</u>

Le développement des pêches nécessite l'identification de certains paramètres telles l'estimation du stock halieutique et des fluctuations bathymétriques et temporo-spaciale de la faune maritime. (36). Leur évaluation permet de mieux cerner les contraintes de la pêche liées au milieu marin.

Un programme d'étude du plateau continental togolaise est en cours de réalisation. Le projet vise à évaluer les potentialités du plateau continental en ressources halieutiques afin de proposer des stratégies d'exploitation. C'est une prospection menée par la "Campagne NIZERY" dont l'essentiel des travaux porte sur les espèces démersales ou semi-démersales. (11)

Les travaux antérieurs de Crosnier et Berrit 1966, ont montré que notre plateau recèle de poissons tant pélagiques que démersaux. (23).

1.1 - Distribution bathymétrique

Cette distribution intéresse en majorité les poissons de fond. Leur répartition sur le plateau continental togolais dépend de la nature des sédiments et des conditions hydrologiques.

1.1.1 - Peuplement des fonds de 15 à 17 m

Il s'agit des poissons côtiers rencontrés sur les fonds meubles vaso-sableux ou sablo-vaseux. On n'y trouve plusieurs familles dont les plus importantes sont les suivants : les Sciaenidae, les Clupeidae, les Polynemidae, les Pomadasydae, les Carangidae, les Ephippidae, les Cynoglossidae, les Ariudae, les Dasyatidae, les Rhinobathidae, les Torpedinidae, les Sphyraenidae. etc.....

1) - Les Sciaenidae

Elles regroupent des espèces extrêmement nombreuses. Sur les côtes togolaises elles sont représentées par deux espèces commercialisables du genre Pseudotolitus. Il s'agit de <u>Pseudotolitus typus</u> et <u>P. senegalensis</u>. Cas dernières espèces se trouvent en quantité bien moindre sur les fonds de 35 à 55m.

2) - Les Clupeidae

Très abondantes dans le Golfe de Guinée, elles y constituent la principale cible de la pêche artisanale. On compte dans la famille des Clupeidae les anchois, les sardinelles, les ethmaloses, les brochets, etc...

3) - Les Polynemidae

On rencontre un seul genre sur nos côtes. C'est le genre Galeoides avec <u>Galeoides</u> <u>decadactylus</u> appelé couramment capitaine. Il se rencontre aussi sur les fonds de 35 à 52 m et les estuaires à faible salinité.

4) - Les Pomadasydae

La famille des Pomadasydae est représentée par de nombreu-; ses espèces des eaux chaudes :

<u>Pomadasysjubelini</u>. <u>P. incisus</u>. <u>P. rogeni</u>, <u>P. peroteti</u>. Elles se rencontrent aussi sur les fonds de 40 à 50 m. Les jeunes sont plus côtières.

5) - Les Carangidae

Les espèces effectuent des migrations de faibles amplitudes.

On y trouve le chinchard, le sériole, la liche, la trachinote.....

6) - Les Cynoglossidae

Sur les fonds chauds de 17 m on trouve des espèces du genre Cynoglossus : Cynoglossus gorensis, C. senegalensis. Cynoglossus canariensis se rencontre dans la zone de la thermocline (35 - 55 m).

.../...

7) - <u>Les</u> Ariudae (Siluridae)

On y trouve les espèces appelées manchoirons rencontrées aussi dans les eaux douces ou légèrement saumâtres. Les pêcheurs débarquent souvent le genre Arius avec les espèces comme Arius gambiensis, Arius mercatoris, Arius heudelotis. Cette dernière espèce fréquente les fonds de 17 à 55 m. Les jeunes manchoirons sont plus côtiers.

8) - Les Dasyatidae, Rhinobathidae, Torpededinidae.

Ce sont les Raies ou les Sélaciens. Ce sont des poissons à squelette cartilagineux à corps aplati.

Dasyatis marginata, Torpedo torpedo, Rhinobatus spp. sont pêchés dans nos eaux.

9) - Les Sphyraenidae

Dans nos eaux les espèces du genre Sphyraena sont pêchées.

Les poissons des fonds de 15 à 17 m, du fait de leur coloration caractéristique argentée, sont appelés poissons blancs par les pêcheurs.

1.1.2 - Le peuplement des fonds de 0 à 35 m

Les fonds de 0 à 35 m sont sableux caractérisés par des eaux chaudes. Pauvres, on y trouve des espèces pélagiques dont la présence dépend surtout de la nature des eaux. Il s'agit surtout des espèces de la famille des Albulidae, des Ephippidae.

On rencontre d'autres familles non spécifiques des fonds sableux : les Rhinobathidae, les Tétradontidae, les Synobathidae, les Serranidae, les Fistularidae.

Du fait de la proximité des fonds durs, les espèces de trois familles importantes sur le plan commercial sont rencontrées. 1) - <u>Les Lutjanidae</u> avec les espèces telles que <u>Lutjanus</u> <u>agennes</u>, <u>L. goreensis</u>, <u>L. fulgens</u>, <u>L. dentatus</u>, sont retrouvées depuis la côte jusqu'à 50 m de profondeur. (Planche F)

2) - Les Sparidae. (Planche A)

Cette famille regroupe les "dorades roses". Elle compte plusieurs genres dont les plus rencontrées sur les fonds des 35 m sont : Pagellus, Pagrus, Dentex, Luthrinus.

<u>Pagellus coupei</u> est très abondant sur le plateau continental du Togo et du Bénin. Les jeunes abondent plus au large qu'à la côte.

Pagellus ehrenbergi est une espèce des fonds vaso-sableux du voisinage des fonds durs.

Les Dentex (<u>D. canariensis</u>, <u>D. congolensis</u>, <u>D. angolensis</u>, <u>D. polli</u>) sont les espèces des eaux froides qui sont capturées aussi dans les fonds allant de 50 à 200 m.

3) - Les Balistes sont en prolifération depuis 1978 dans le Golfe de Guinée (FAO, 1979). Balistes capriscus est débarqué par les pêcheurs mais il présente peu d'intérêt commercial.

Outre les différentes espèces pré-citées, on trouve sur les fonds de 0 à 35 m deux espèces spécifiques des fonds de sables : Xyrichthys novacula (L.) Bothus podas africanus (Nielsen).

1.1.3 - Peuplement des fonds au-delà de 55 m

Ce sont les fonds vaso-sableux ou vaseux parfois parsemés de têtes rocheuses. C'est le biotope des Sparidae, Triglidae, Serranidae, Scorpaenidae, Uranoscopidae.....

1) - Les Serranidae

Dans cette famille on rencontre les espèces bien prisées :

- les bars
- les mérous.

Les genres Morone, Epinephelus et occasionnellement les genres Serranus, Cephalopolis, Mycteropærca sont rencontrés sur les fonds sus-cités.

2) - Les Triglidae

Les genres Trigla, Peristedon, Lepidotrigla présentent peu d'intérêt commercial. Une espèce voisine, <u>Cephalacanthus</u> volitans, le "dactyloptère" est fréquente dans les captures des chalutiers.

3) - Le Scorpaenidae

C'est la famille des rascasses. Scorpaena senegalensis, S. angolensis, S. scrofa (rascasse rouge); sont pêchés sur les fonds des 55 m. Les rascasses sont peu recherchés par la population togolaise.

- Les Uranoscopidinidae.

Une seule espèce est pêchée : Uranoscopus albesca.

1.1.4 - Peuplement des fonds de 35 à 55 m.

C'est des fonds sablo-vaseux et vaso-sableux baignés par des eaux de la thermocline. Il y a un mélange d'espèces des deux peuplements précédents.

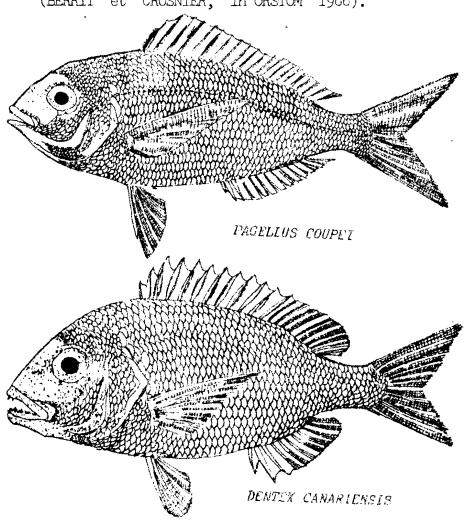
- les espèces d'eau chaude sont : <u>Galeoides decadactylus</u>,

 <u>Dentex angolensis</u>, <u>Lepidotrigla sp.</u>
- les espèces d'eau douce : <u>Brotula barbata</u>, <u>Neanthias</u> accraensis.

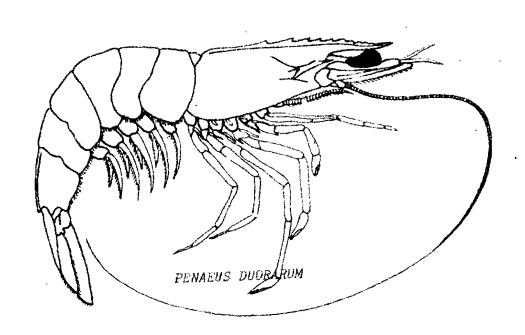
Les espèces spécifiques et abondantes dans ces fonds sont Gynoglossus sp, Tropedo sp, Raja miraletus, Mustulus Mustulus, Trigla gabonensis, Saurita parri, Scyacium micrurum...

La remontée des eaux froides au-dessus de la thermocline (juillet-septembre) se traduit par une modification du peuplement

_anche A : Poissons du plateau continentale (BERRIT et CROSNIER, in ORSTOM 1966).



Crevette commercialisable



des fonds de 35 - 55 m. Les espèces des eaux chaudes recherchent les fonds les moins profonds. Il se produit donc un déplacement vers le rivage.

proximité

Le peuplement des fonds durs (+ de 56 m) et à leur baignée par les eaux chaudes se composent d'espèces recherchées pour leur valeur marchande (Serranidae, Lutjanidae, Sparidae...) mais difficilement accessibles par les engins et techniques actuelles de la pêche togolaise. Les espèces côtières variées font l'objet de la pêche piroguière. Mais leur abondance est saisonnière, la plupart effectuant des migrations.

1.2 - Distribution géographique

Les pélagiques côtiers représentent la majorité des captures artisanales. Les Clupeidae, les Scombridae, les Carangidae effectuent des migrations d'amplitudes variables.

1.2.1 - Migrations parallèles à la côte

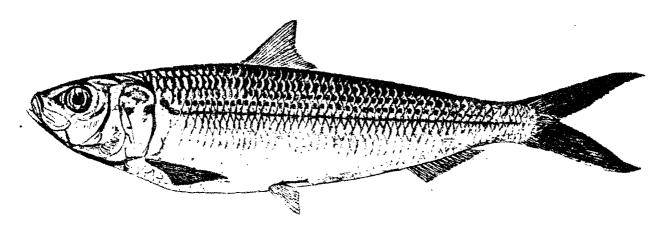
Le déplacement saisonnier des poissons est cyclique et peut permettre de repérer les moments de production des eaux. Au déplacement en latitude des zones frontales correspondent les déplacements des stocks parallèlement à la côte. Les espèces d'eaux chaudes manifestent une certaine tolérance vis-à-vis des conditions du milieu. Dans le Golfe de Guinée des variations saisonnières sont de faible amplitudes. De petites migrations sont observées à l'arrivée d'eau froide. Les Clupeidae, les Scombridae et les Carangidae effectuent de petites migrations alors que les Thomidae font de longues migrations. (36)

1.2.1.1 - Les Clupeidae (Planche B et C)

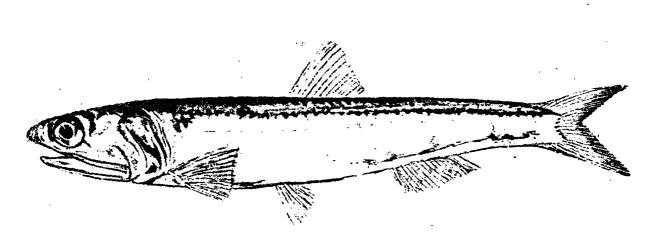
Rencontrées sur les fonds de 15 à 17 m, les Clupeidae vivent en bancs et se déplacent le long du Golfe de Guinée. Elles font l'essentiel de la pêche artisanale (d'août à octobre). Dans l'Atlantique Centre-Est il y a deux zones d'abondance, du Cap-Vert au Cap Blanc et celle du Cap Frio au Cap Lopez. Une

Poissons du Plateau continental (SERET (B.); OPIC (P.), in ORSTOM 1981)

CLUPEIDAE

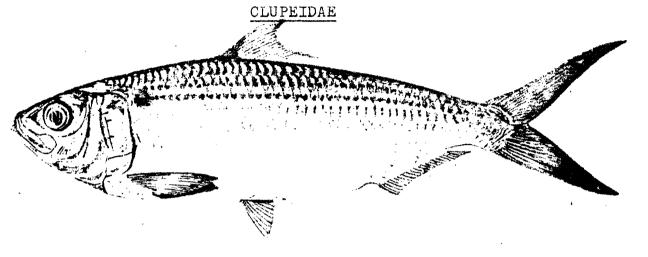


Sardinella aurita Valenciennes, 1847

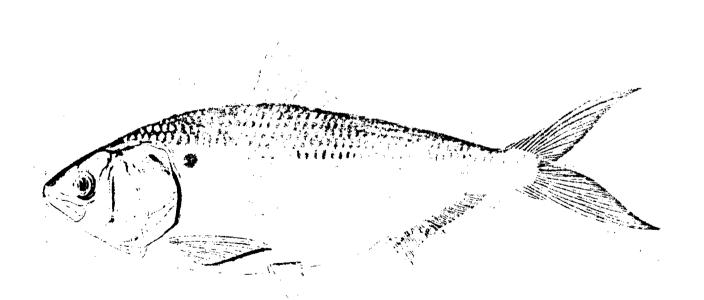


Engraulis encrasicolus (Linnaeus, 1758)

Poissons du Plateau Continental (SERET (B); OPIC (P.), in ORSTOM 1981)



Sardinella maderensis (Lowe, 1841)



Ethmalosa fimbriata (Bowdich, 1825)

autre zone de concentration est située **a**u large de Takoradi au Ghana (fig. 2). La répartition est légèrement variable selon l'espèce Clupeidae:

- <u>La Sardinelle ronde ou Sardinella aurita</u> est abondante au large des côtes de Côte-d'Ivoire et du Ghana, zone d'upwelling saisonnier. Néanmoins la sardinelle ronde se rencontre sur tout le littoral du Golfe de Guinée.

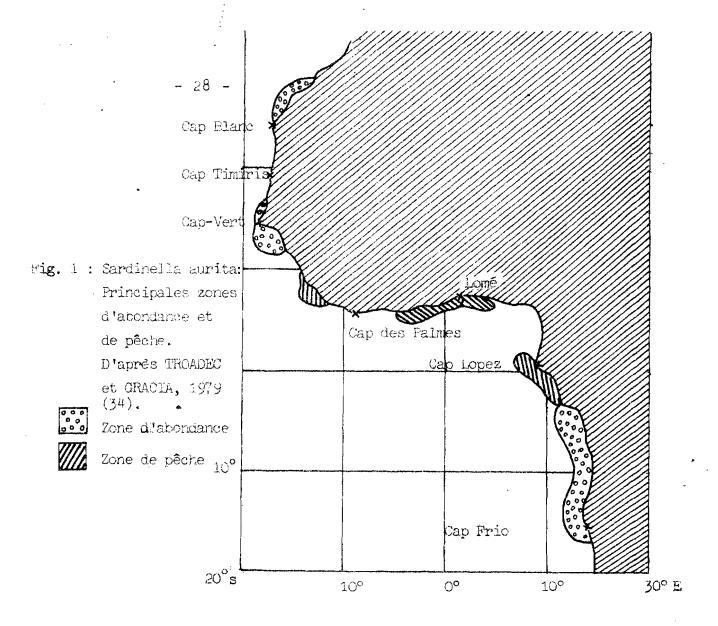
Le schéma de migration et les fonctions biologiques du stock de sardinelles rondes sont liés au cycle de l'upwelling (FAO , 1979). Pendant le premier trimestre, avant la montée des eaux froides, la population adulte hiberne sur les fonds situés entre 50 et 80 m. Selon la figure n° 3, au moment où l'upwelling débute, la population se rapproche des côtes et de la surface (début juillet). Suivant la progression de l'upwelling saisonnier, le stock se dissémine depuis la motié des côtes de Côted'Ivoire et s'étend plus spécialement à l'Est jusqu'au Togo (août-novembre). Elle devient alors accessible à la flotte locale. A la fin de la saison, vers le mois d'octobre le banc migre vers le large dans la zone d'hibernation. Lors de petits upwelling de janvier des migrations similaires de faible importance se produisent.

- La Sardinelle plate ou <u>Sardinella eba</u> ou <u>Sardinella maderensis</u> est plus près des côtes. Elle est abondante au niveau des eaux chaudes ayant une température supérieure à 24°C. Au Togo et Ghana, la pêche à la senne de plage porte sur les juveniles plus côtières, alors que les senneurs de Côte-d'Ivoire captent les adultes. La sardinelle plate est abondante entre Abidjan et le Cap Palmas, d'Accra au Bénin et jusqu'au Nigéria Occidental (FAO, 1981). (34).

- L'Ethmalose

Il s'agit de <u>Ethmalosa fimbriata</u> espèce côtière plus euryhaline que <u>Sardinella eba</u>. La migration se limite aux estuaires et à la zone côtière. Elle est pêchée de décembre à janvier.

.../...



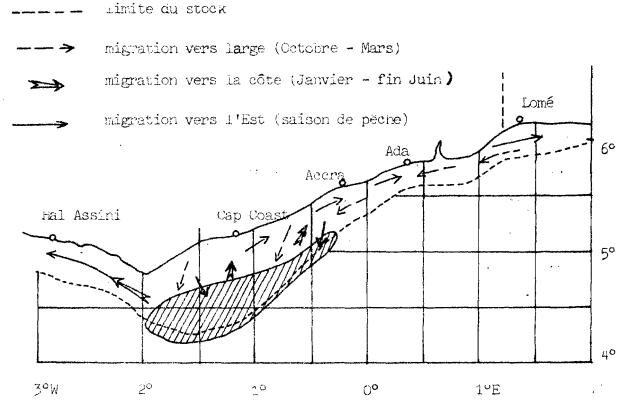
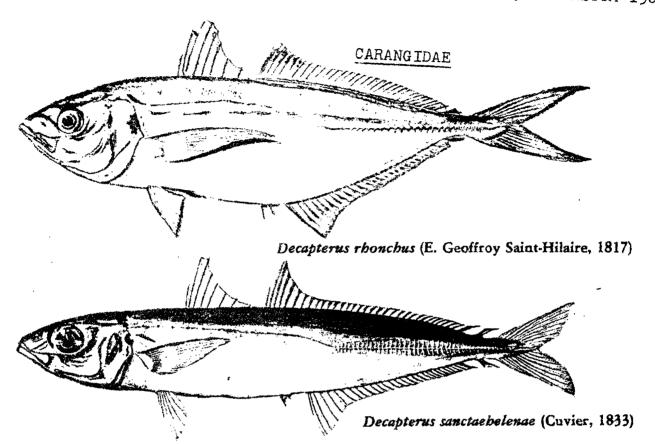
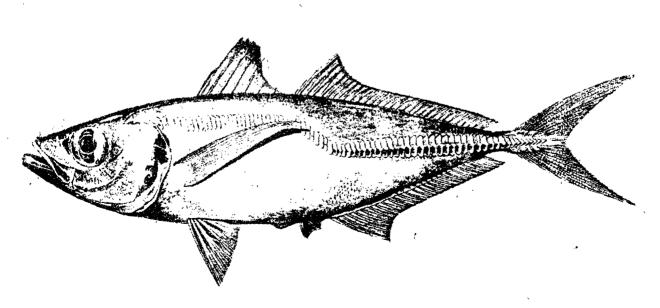


Fig. 1': Sardinella aurita dans le Golfe de Guinée : Repartition et déplacement D'après Ansa-Emin, 1976. (36)

Poissons du Plateau Continental (SERET (B.); OPIC (P.), in ORSTOM 1981)





Trachurus trecae Cadenat, 1949

- L'Anchois

Les Anchois sont pêché à même temps que les autres sardinelles. Au Ghana et au Togo, les anchois sont capturés en grande quantité par la senne de plage.

Le potentiel en ethmalose et anchois n'est pas bien connu, malgré leur abondance sur nos côtes.

1.2.1.2 - Les Carangidae (Planche D)

Le chinchard noir ou <u>Trachurus trecae</u> est capturé à l'échelle locale. Il effectue cependant des déplacements suivant le front intertropical de convergence. Il est pêché à partir de l'isobathe des 50 m jusqu'aux accores.

Le chinchard jaune (Caranx rhonchus) est capturé pendant la saison de pêche aux sardinelles. Son abondance et ses migrations ne sont pas bien connues.

1.2.1.3 - Les Scombridae

Les maquereaux <u>Scomber japonicus</u>, <u>Cymbium tritor</u> se rencontrent dans les eaux togolaises en petites quantités. Le potentiel en maquereau de la zone de Côte-d'Ivoire jusqu'au Bénin est évalué à 50.000 tonnes. (36). (INT / 81 / 014).

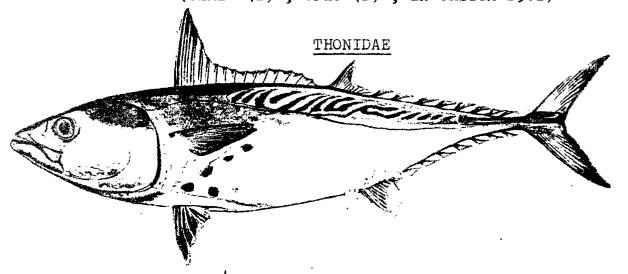
1.2.1.4 - Les Thonidae (Planche E et F)

Les thons tropicaux (Albacore, hitao, thon obèse....) effectuent de longues migrations. Ils passent à l'Ouest d'Aného au large des côtes togolaises (17).

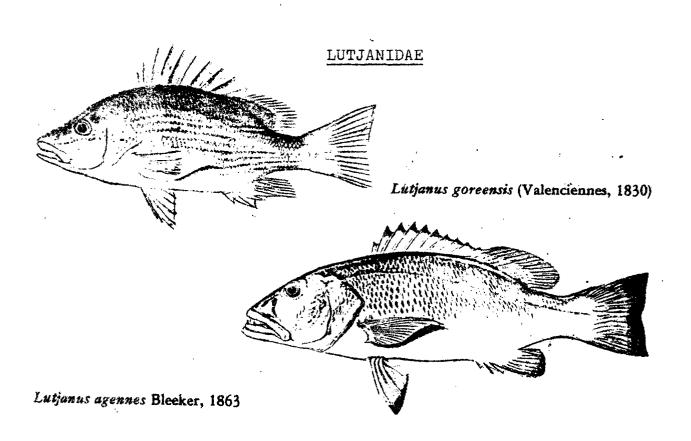
La capture du thon se fait sur toutes les espèces rencontrées en Afrique de l'Ouest :

- le petit thon : Neothunnus albacores
- le patudo : Thunnus ou parathunnus obesus.
- la bonite ou ventre rayé : Katsawonus pelamys.

Poissons du Plateau Continental (SERET (B); OPIC (P), in ORSTOM 1981)

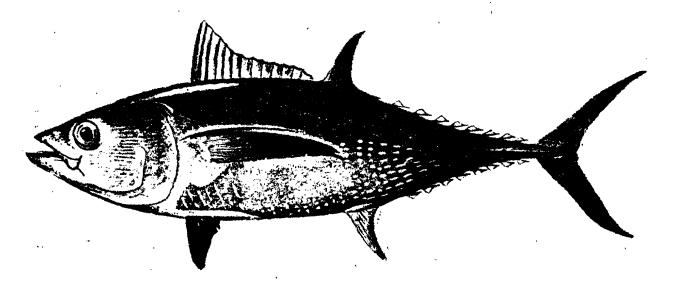


Euthynnus alletteratus (Rafinesque, 1810)

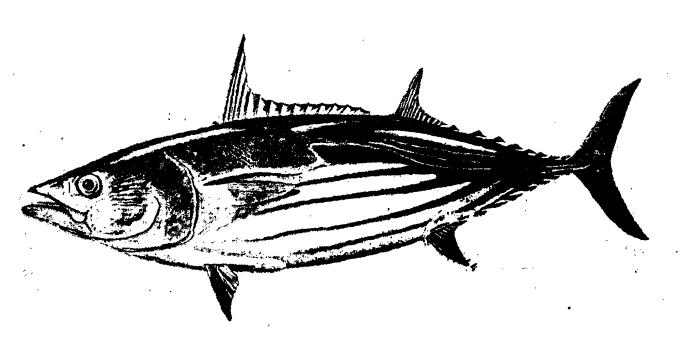


Poissons du Plateau Continental

(SERET (B.); OPIC (P.), in ORSTOM 1981)



Thunnus albacares (Bonnaterre, 1788)



Katsuwonus pelamis (Linnaeus, 1758)

Ces espèces fréquentent les fonds de 200 à 2000 m. On pense qu'elles effectuent des migrations liées aux courants et vents de l'Atlantique Centre-Est.

1.2.2 - Déplacements perpendiculaires à la côte

La thermocline constitue une barrière limitant les déplacements en profondeur. Le phénomène d'upwelling modifie cette limite. Les espèces des eaux chaudes sont refoulées vers les petits fonds, celle des eaux froides remontent.

Les déplacements perpendiculaires à la côte constituent un phénomène complexe où des facteurs écologiques sont prédominants. (36).

2. - Distribution et peuplement des autres animaux marins

Dans les eaux marines togolaises on rencontre des poissons, des crustacés, des mollusques, des tortues d'importance commerciale inégale.

2.1 - Les Crustacés

Ils correspondent aux crevettes, crabes et langoustes représentant une certaine valeur sur nos marchés.

1) - Les crevettes

Quatre stocks de crevettes pénaeidés se trouvent dans les débarquements des pêches togolaises. Penaeus kerathurus, Parapenaeu opsis atlantica, Penaeus duorerum et Parapenaeus longirostris. Ces deux dernières espèces sont considérées comme abondantes et constituent le gros des débarquements. Les zones de pêche se situent sur les fonds sablo-vaseux.

2) - Les crabes

On distingue trois familles sur nos côtes : Protunidae, Ocypodidae, Gecarcinidae. Au Togo, une seule espèce appartenant à la famille des Protunidae est commercialisable : <u>Neptunus</u>

<u>validius</u> ou crabe nageur bleu. Elle vit sur les fonds de 0 à

50 m de vase sableux baigné par des eaux chaudes.

3) - Les Langoustes

Localisées sur les fonds rocheux, on trouve une seule espèce : Panulirus rissoni appelée langouste verte ou langouste royale. L'exploitation de cette espèce est rendue difficile par la nature des fonds rocheux qu'elle fréquente.

2.2 - Les Mollusques

Les mollusques les plus fréquemment rencontrés sont les seiches. Elles sont capturées lors de la pêche aux pélagiques côtiers par la senne de plage. Le genre Sepia est récolté en petite quantité.

Les calmars sont rarement signalés dans les statistiques de pêche sur le plateau continental togolais.

Les ressources halieutiques du Golfe de Guinée sont variées mais peu importantes du fait de l'étroitesse du plateau continental et de sa faible productivité. (33). Le phénomène saisonnier d'upwelling donne naissance à des ressources d'importance modeste et sous-exploitées. Leur valorisation exige un équipement adéquat et des techniques appropriées.

DEUXIEME PARTIE :

SITUATION ACTUELLE

DE LA PECHE AU TOGO

CHAPITRE I

ORGANISATION DE LA PECHE MARITIME

Ce chapitre présente les différentes structures de production maritime et leurs caractéristiques.

I - ORGANISATION DE LA PECHE MARITIME DANS LE SECTEUR ARTISANAL

1. - Le pêcheur et son environnement

Le développement de la pêche togolaise s'est traduit par une légère augmentation de la production. Cette progression résulte de l'action menée dans ce secteur par le gouvernement depuis 1963 avec l'appui de la FAO. Ce développement n'a pas pu néanmoins changer les habitants dans ce secteur, notamment dans le domaine de la pêche artisanale qui fournit la presque totalité des produits frais.

En effet, la pêche maritime artisanale utilise une diversité d'engins. Depuis longtemps, elle est assurée par les étrangers en majorité Ghanéens sédentaires et migrateurs comme l'indique le tableau n° 1. On peut dire avec Boukari 1966, et Amégavie, 1975, que les Togolais sont très peu attirés par les activités de la mer. (17)

- Les Ada sont des pêcheurs saisonniers venus du Ghana. Leur berceau se situe sur la rive Ouest de l'embouchure de la Volta. Ils sont spécialisés dans la pêche au filet tournant.
- Les Ahoulan, Somé communément dénommés Kéta, occupaient la rive Ouest de l'embouchure de la Volta jusqu'à Aflao. Ce sont des pêcheurs sédentaires. Comme les Ada, ils ont leur langue propre. Ils utilisent la senne de plage.

.../...

- Les Mina sont en majorité des Togolais. Ils se distinguent par leur langue. Ils sont habiles dans le maniement de l'épervier en pêche littorale.
- Les Nogo sont des saisonniers venant de la région d'Accra en période de pêche. Certains se sont installés à Agbodrafo. (17)

Répartition par types de pêcheurs.

- Les pêcheurs sédentaires.

Professionnels, d'origine pour la plupart du Ghana, ils se sont installés depuis des générations sur la côte togolaise. Ils ont créé des villages tels que Ablogamé, Kotokou-Kondji, Kodjoviakopé. Quelques ethnies s'adonnent aux activités agricoles.

TABLEAU N° 1: REPARTITION DES CHEFS DE PECHEURS PAR
NATIONALITE ET PAR ETHNIE.

Ethnies	Mina	Ewé	Ahoulan	Ada	Autres	TOTAL
Nationalités						
Togolais	7	42	12	-	-	61
Ghanéens	-	14	14	85	2	115
TOTAL	7	56	26	85	2	176

Source: Productions Animales 1982. (7)

Les Togolais représentent 35 % de l'effectif des chefs de pêcheurs contre 65 % de nationalité ghanéenne, ce qui correspond à 549 pêcheurs contre 1235 pêcheurs Ghanéens. On estime que chaque Chef pêcheur forme une équipe de 9 hommes. (17)

1.1 - Le Pêcheur

1.1.1 - Répartition par ethnie

L'enquête-cadre de juillet 1982 a dénombré 2346 pêcheurs contre 2289 en 1980 dont 1464 Ghanéens soit 64 pour 100 de l'effectif. Ce sont des pêcheurs professionnels. Les ethnies dominantes sont les Ewé, les Mina, les Ada, les Ahoulan, les Nogo. (25)

- Les saisonniers ou migrants

Il s'agit essentiellement des Adas et Nogos venus du Ghana, et quelques Béninois basés à Aného. Ils arrivent en saison de pêche (juin-novembre) et construisent des campements provisoires à côté des villages de pêcheurs sédentaires. Leur nombre est variable d'une année à l'autre.

Les pêcheurs saisonniers se déplacent avec leurs familles. Ces dernières empruntent la voie routière quand les frontières entre les deux pays restent ouvertes. Les pêcheurs arrivent par la mer en pirogue. A la fin de la saison de pêche en décembre, ils regagnent leurs pays pour les fêtes ou des cérémonies familiales. (23)

Les saisonniers Béninois s'installent uniquement à Aného, Kpémé, Agbodrafo. Les pêcheurs migrants du Ghana campent généralement au port de pêche à la portée d'une bonne clientèle. Le tableau n° 2 indique que la pêche est pratiquée par des professionnels dont les sédentaires sont plus nombreux.

TABLEAU N° 2 : REPARTITION DES CHEFS PECHEURS PAR
QUALITE ET PAR SECTEUR

Qualité Secteur	Sédentaires	Migrants	Profession- nels	Occasion- nels
Aného	31	3	34	-
Kodjoviakopé Ablogamé	15	1	16	-
Port de Pêche	55	71	123	3
TOTAL	101	75	175	3

Source: Enquête-cadre de 1982 (7)

1.2 - Environnement du pêcheur

1.2.1 - Habitat

Les pêcheurs sédentaires, initialement Ghanéens ou Béninois, sont devenus des autochtones de certains villages côtiers. Les saisonniers construisent des campements provisoires. Les matériaux couramment utilisés sont les feuilles de cocotiers pour couverture et bordage, les planches ou contre-plaqué pour l'osature. Ce sont donc des habitations rudimentaires ou l'hygiène est mauvaise.

Les magasins et services collectifs existent dans les villages des pêcheurs sédentaires. (Aghodrafo, Kodjoviakopé...). Mais dans les campements des pêcheurs migrants, les magasins sont sommaires et les débits de boisson nombreux. Cet aspect illustre la mentalité des pêcheurs de nos côtes, qui croient que l'alcool et le tabac leur procurent la force et le courage pour lutter contre les difficultés en mer. (15)

Compte tenu de la proximité des villes comme Lomé, Aného, certains pêcheurs s'approvisionnent dans les marchés de la place.

1.2.2 - Organisation des unités de pêche

L'investissement financier dans le secteur piroguier est faible. L'équipement est souvent la propriété d'une personne rarement non professionnelle.

Les pêcheurs travaillent autour d'un chef de pêche qui possède le matériel de pêche. Celui-ci est généralement chef de famille et participe à la pêche jusqu'à un certain âge.

L'équipage est composé des membres de sa famille, ou d'un groupe de confiance relativement stable mais non lié par des contrats formels. Chaque pêcheur a une tâche spécialisée.

Le chef des pêcheurs a sous ses ordres le patron de pêche qui supervise les sorties et la vente du produit de pêche.

A chaque sortie, le fruit de la vente est partagé entre les membres de l'équipage. Ce partage se fait selon le droit coutumier largement décrit par Boukari, 1966. (25) Après la vente, une somme est déduite pour le carburant, la nourriture et la prochaine sortie. Le pêcheur spécialiste perçoit une prime de 500F CFA si la vente a rapporté plus de 20 000F CFA. Une somme est affectée à la maintenance du moteur et du filet. Les diverses déductions faites, le reste de la somme est réparti en deux parties égales:

- Une part pour le propriétaire de l'équipement ;
- Une part pour les pêcheurs.

D'autres pêcheurs, après déduction des frais de subsistence pour la prochaine sortie, divisent le reste en trois parts :

- 1/3 pour le propriétaire de l'équipement ;
- 2/3 pour les pêcheurs qui prennent en charge le coût de maintenance des engins de pêche.

Il y a d'autres variantes, mais ces deux formes de partage sont les plus répandues.

1.2.3 - Formation des pêcheurs

Il n'existe pas un centre de formation des pêcheurs artisans au Togo. La formation se fait sur un simple contrat verbal de l'apprenti-pêcheur parrainé par un proche parent. (45)

Chez les pêcheurs Ghanéens, le père du futur apprenti prend contact avec le patron d'une pirogue. Si le garçon est agréé, il est présenté au patron. Le père ou le parrain verse une somme variable selon le contrat. Il donne une bouteille d'eau-de-vie au chef local des pêcheurs comme droit officiel d'entrée de son fils.

L'apprenti passe trois mois de son apprentissage à réparer les filets et à faire des courses. Après cette période, il s'embarque à bord de la pirogue où il apprend à pêcher et à manipuler le filet tant dans l'eau qu'à bord. Il s'adapte à tous les postes de la pirogue. Le pêcheur formé reste souvent membre de l'équipe de son patron.

La vie en groupe des pêcheurs artisans a conduit à la mise en place d'un code de droit, d'un barème de pénalisation. Il s'appuie sur les interdits, les redevances, le respect de l'autorité des chefs traditionnels.

L'intervention de l'autorité gouvernementale, les innovations dans ce secteur ont brisé cette organisation et changé complètement les conditions socio-économiques du pêcheur.

1.2.4 - Les conditions socio-écnomiques du pêcheur artisan.

1.2.4.1 - La situation matrimoniale

Les pêcheurs ont à charge une famille assez nombreuse. Ils sont pour la plupart polygames; Les enfants à charge sont jeunes. (7).

Presque toute la famille du pêcheur participe aux activités de pêche. Les enfants et les femmes aident à haler le filet sur la plage. Les femmes se chargent de l'écoulement des produits de la pêche frais ou transformés.

Le taux de scolarisation en milieu pêcheur est faible. Les enfants abandonnent l'école très tôt faute de soutien financier. Les jeunes garçons intègrent les équipes de pêcheurs, les filles font le commerce des poissons.

1.2.4.2 - Le revenu du pêcheur

L'aspect socio-économique de la pêche artisanale mérite une étude de recherche afin de déterminer son impact réel sur les autres groupes sociaux. Actuellement on dispose de peu de données sur le coût, le revenu, et les autres paramètres économiques.

Cependant, certains aspects superficiels peuvent conduire à un biais dans l'estimation de cette situation socioéconomique, tels l'achat des mobilettes, la construction de maisons en parpaings de ciment. •

Il faut bien noter le faible taux de scolarisation, l'endettement permanent de la majorité des pêcheurs.

Toutefois, la pêche semble un domaine d'investissement rentable si on se refère à l'intense activité qui est menée à ce niveau par les femmes. En réalité il existe un déséquilibre entre production et commercialisation en faveur des femmes usurières. Les pêcheurs ne jouissent pas pleinement du fruit de leur labeur.

La pêche maritime artisanale souffre d'un monopole des grossistes. Ceci résulte du fait que les pêcheurs ont recours à des emprunts pour subvenir à leurs besoins primaires pendant la saison de pêche. Leurs créanciers, souvent des femmes, ont alors la main-mise sur les prix de gros.

En effet, certains pêcheurs saisonniers se confient à ces grossistes qui offrent hébergement et restauration à leurs familles et à leurs équipages. En contre partie ils doivent leur livrer en exclusivité le produit de la pêche durant toute la saison de pêche. Ils se chargent de la vente en gros et en détail. A la fin de la saison, l'argent de la vente est présenté au chef pêcheur après déduction du capital et des intérêts. La somme accumulée au cours de la vente peut servir à fructifier d'autres affaires à l'insu des pêcheurs.

Les pêcheurs togolais subissent le même sort lorsqu'ils n'ont pas de crédit propre. Bien que cette situation ne semble pas inquiéter les pêcheurs, il devient urgent de chercher des solutions pour normaliser le commerce du poisson au Togo.

1.2.4.3 - Les migrations des pêcheurs

C'est l'une des principales caractéristiques des pêches artisanales sur la côte Ouest africaine et en particulier sur la côte togolaise.

Ce phénomène est connu depuis longtemps au Togo, où les pêcheurs Ada, Kêta et Nogo sont venus s'intégrer à la population locale. La deuxième forme de cette migration est le déplacement saisonnier des pêcheurs vers la pêcherie togolaise pendant la période de pêche des sardinelles et ethmaloses.

Leur impact socio-économique, bien que peu étudié est certain sur la population locale. Ils ont apporté des innovations dans les engins, les armements et les techniques de pêche. La senne de plage, la pirogue glacière sont introduites par les pêcheurs saisonniers Ghanéens.

Cependant, leur nombre et leur mobilité constituent un handicap sérieux à l'application des politiques nationales en matière de pêche. (tableau n° 3)

Leur nombre varie d'une année à l'autre. Ils subissent facilement la spéculation des femmes usurières spécialisées dans le commerce du poisson. Par ailleurs il est difficile d'établir un dialogue avec les pêcheurs quand ils ne comprennent aucune langue du pays d'accueil. Ils sont peu coopératifs, le message passe difficilement et les obstacles se dressent quand il s'agit de procéder à une enquête statistique.

Il est nécessaire de mener des études de recherche sur le contexte socio-culturel de chaque type de pêcheur si on veut avoir la collaboration des pêcheurs dans l'application de la politique nationale en matière de pêche.

TABLEAU N° 3: MIGRATIONS ET NATIONALITE DES PECHEURS

DE 1976 à 1983.

Année Na t ionalité	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Togolais	44	70	80	70	-	ran	61	<u>-</u> .
Etrangers	187	162	39	123	-		115	~
TOTAL	231	232	119	193	_	-	176	-

Source: Productions Animales (8)

Les données des années 1980, 1981, 1983 ne sont pas disponibles.

1.2.4.4 - Les croyances religieuses en milieu pêcheur

La caractéristique des pêcheurs artisans est leur croyance au surnaturel. Les observations faites par Lawson et Robinson, 1981, au Ghana sont largement répandues dans le Golfe de Guinée, en particulier au Togo. (45)

Pour les pêcheurs, la mer a de nombreux dieux et esprits, voire la pirogue, le filet. Il faut organiser des cérémonies à leurs intentions. Tous les engins de pêche divinisés ont droit à des offrandes.

D'autre part, la sécurité du pêcheur, les conditions climatiques, l'abondance ou la rareté des fruits de mer en dépendent, car les dieux donnent leur verdict selon leur bonne humeur et leur bon vouloir. C'est ainsi que chaque ethnie possède un dieu à qui elle fait des sacrifices pour rendre la mer abondante, apaiser les dieux et attirer leur bénédiction.

Dans la région d'Aného, les principaux fétiches se trouvent à Togo-ville. Nagbalan est le grand fétiche. (Amégavie, 1975). (17)

A la tête de chaque groupe ethnique, il y a un prêtre fétichiste. Le chef féticheur résidant à Togo-ville, reçoit les offrandes au moment opportun et procède aux cérémonies riuelles qui souvent ont lieu la nuit. Il est assisté des prêtres et de quelques personnalités âgées. Un boeuf ou un mouton, peut être immolé au nom des dieux de la mer.

Durant la période consacrée aux offrandes l'accès à la mer, lacs et lagunes est formellement interdit. Tout contrevenant attire malédictions sur lui et les siens. Il doit alors faire pénitence afin que le féticheur implore le pardon des dieux. Il est donc puni d'une forte amende.

Ces croyances religieuses ont un impact considérable sur le dévéloppement économique de la pêche. Elles englobent des principes religieux et magiques qui s'intègrent parfaitement dans le système traditionnel.

Certaines considérations peuvent servir d'argument pour rejeter des innovations, mais il a été prouvé que les saisons de pêche imposées par les cérémonies peuvent jouer un rôle heureux dans l'aménagement des pêches.

2. - Armement et technologie des engins de pêche artisanale

2.1 - Armement

C'est une flotte piroguière nombreuse et éparpillée en divers points du littoral. Les statistiques sur cette flotte sont peu précises. Les pirogues connues sont celles qui ont fait l'objet d'une immatriculation par le service de la Division des Ressources Halieutiques. Pour l'année 1982/83, on a dénombré 202 pirogues. (9)

On distingue 3 types de pirogues dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 Grande pirogue de mer monoxyle : type ghanéen :
 - . longueur: 8 à 9 m;
 - . équipage 12 hommes.
- 2 Petite pirogue de mer monoxyle :
 - . longueur : 6 à 7 m ;
 - . équipage '9 hommes.
- 3 Pirogue lagunaire à fond plat :
 - . longueur: 3 à 5 m;
 - . équipage : 2 à 3 hommes.

La grande pirogue est construite à partir d'un tronc d'arbre évidé. Elle est renforcée au niveau des bords libres par des planches. Ces pirogues robustes, sont utilisées pour la grande pêche, mais sont moins faciles à manoeuvrer que les petites pirogues.

La petite pirogue est creusée dans un tronc d'arbre de 3 à 6 m. Elle est utilisée pour la pêche littorale. Elle ne nénessite généralement pas de moteur hors-bord.

Il y a un faible pourcentage de pirogues à planche fabriquées au Ghana. Comme l'indique le tableau N° 4, 69 % de la flotte piroguière est motorisée. Ce sont des pirogues relativement jeunes dont 12 % environ en mauvais état ont dépassé l'âge de 10 ans.

TABLEAU Nº 4 : REPARTITION DES PIROGUES SELON

LE SECTEUR ET SELON LA QUALITE.

Caractères Secteur	Nombre de pi- rogues	Firogues monoxy- les	Pirogues en planche	Pirogues motori- sées	Pirogues non mo- torisées	Pirogues en bon état	Pirogues en mau- vais ét.
Aneho	45	45	_	10	35	37	8
Kodjovia- kopé Ablogamé	20	20	_	1	19	12	8
Port de pêche	137	92	42	129	8	128	9
TOTAL	2 02	160	42	140	62	177	25
Pourcen- tage	100 %	79 %	20 %	69 %	30 , 6 %	88 %	12 %

Source: Enquête-cadre; 1982 (10)

Les pirogues motorisées sont concentrées au port de pêche. La presque totalité des pirogues est achetée au Ghana. Les prix varient entre 15 à 100 000 F CFA pour les pirogues moyennes et 100 et 300 000 F CFA pour les grandes pirogues.

Actuellement l'approvisionnement en embarcations des pêcheurs sédentaires est difficile compte tenu de la situation économique du Ghana. Il est nécessaire de mettre en place un atelier de construction des pirogues en planche pour limiter leursimportations

2.2 - Technologie des engins de pêche

La pêche artisanale piroguière utilise les pirogues monoxyles mues par les paguaies ou motorisées. Beaucoup d'engins participent à la mise à terre : les lignes, les filets maillants dérivants, les filets tournants, les sennes de plage, les pièges

etc.... On peut les classer pour convenance en engins passifs, et en engins actifs.

2.2.1 - Engins passifs

La capture s'effectue sans déplacement de l'engin. Le plus utilisé des engins passifs est le filet dormant ou stagnant.

Ce filet est dépourvu de poche. La nappe est surmontée de deux ralingues. La partie supérieure porte des flotteurs en liège ou en polyester. La ralingue inférieure est lestée de plomb. (15)

Le filet est jeté de façon à former un barrage. On juxtapose plusieurs unités au moment de leur utilisation. Sur la côte togolaise on rencontre 2 sortes de filet dormant :

- <u>le filet maillant de haute mer ou "Awli</u>".

 C'est un filet droit sans poche dont les mailles mesurent 25 mm.

 Il atteint une longueur de 180 à 540 m pour une chute de 4 à 10 m.

 Il est utilisé dans la pêche nocturne, (39)
- <u>le filet maillant à requin ou "Glohlo nedo"</u> est fait de grosses cordes. Les mailles ont 200 mm. Il opère sur les fonds de 20 m. Jeté la nuit, il est retiré le lendemain matin.

Généralement les filets sont déposés le soir ou la nuit et visités le lendemain. Ils ne sont ramenés à terre que pour être réparés ou rangés. La présence des filets dans la mer est signalée par une bouée repère. Les lieux de pêche dépendent des espèces cibles.

2.2.2 - Engins actifs

2.2.2.1 - Les lignes

La pêche à la ligne utilise la pirogue motorisée ou à rame. Le pêcheur est à pied quand il pêche sur le littoral ou

autour du vieux warf. On distingue les lignes à un seul hameçon et les lignes à plusieurs hameçons ou palangres.

Au Togo la palangre appatée est appelée "Mobloyoé"; elle porte un nombre réduit d'hameçons. La palangre non appatée ou "Gakpagna" porte plusieurs centaines d'hameçons. Leur utilisation est interdite dans le lac.

Les espèces cibles sont des prédateurs démersaux ou pélagiques. Les Nogo sont maîtres dans la pêche à la ligne en haute mer.

2.2.2.2 - Les filets

Les pêcheurs utilisent des filets de longueur variable allant de 200 m à 600 m . Il s'agit d'engins employés en toute saison pour la pêche artisanale. Les sennes de plage, les filets coulissants, les éperviers exigent chacun une technique déterminée.

a) Les sennes de plages

Elles sont classées selon leurs dimensions :

- les petites sennes de plage ont une longueur de 25 à 80 m pour une hauteur de chute de 2 à 4 m.
- les grandes sennes de plage mesurent 200 à 800 m de long pour une hauteur de chute de 10 à 30 m.

Le cordage est composé de 8 bohines de corde de 200 m environ. La poche mesure dans tous les cas 10 à 15 m. Les dimensions de la senne de plage sont dictées plus par la capacité financière du pêcheur que par la recherche d'une espèce cible.

La senne de plage est utilisée dans la zone côtière pendant la saison de pêche des sardinelles et des carangues. Cette pêche utilise les pirogues motorisées ou non et nécessite une main-d'oeuvre importante.

Trois sennes de plage sont utilisées au Togo :

- <u>Le "Pampo"</u>, grande senne de plage utilisée pour la pêche aux carangues. Il est laissée perpendiculaire à la côte quand il n'y a pas de bancs de poissons. Le lendemain on lui fait subir une rotation d'un arc de cercle avant de le haler sur la plage.
- Le Yovodo, petite senne utilisée pour la pêche aux sardinelles.
- <u>Le Napeli</u> est de dimension beaucoup plus réduite que la senne de plage précédante.

La pêche à la senne de plage se fait en encerclant un banc de poissons repéré. Le filet est halé à terre par deux équipes tirant sur les ailes de la senne. La taille des mailles de la poche est fonction de celle des espèces cibles. Les sardinelles, les anchois, les carangues, les mulets, les ethmaloses sont les plus recherchés.

La senne de plage à l'inconvénient de détruire les frais des poissons déposés sur les faibles fonds. Il s'avère nécessaire de repérer les lieux de ponte afin d'éviter plus tard la chute des stocks.

b) La senne tournante coulissante

Ce filet est appelé "Watsa" au Togo. Il mesure 450 à 600 m de long pour une chute de 10 à 30 m. Il est muni d'un système coulissant qui par traction forme une poche enfermant la capture.

Il opère dans les fonds de 11 à 30 m, avec un équipage de 5 à 8 hommes. Le Watsa est employé pour la capture des poissons pélagiques hors de porté de la senne de plage. Les mailles serrées de ce filet sont adaptées pour retenir les sardinelles, les carangues, les anchois, les maquéreaux.

2.2.2.3 - Les éperviers

L'épervier un filet de la pêche lagunaire et fluviale. Utilisé dans la pêche maritime artisanale, il sert à la capture des poissons littoraux tels que mulets, capitaines, élops.

L'épervier est une nappe circulaire de filet muni à la périphérie d'une corde lestée de plomb. Une autre corde, principale, reliant le centre de la nappe est maintenue en main lors du lancement de l'épervier.

Il existe de nombreux éperviers qui se distinguent par leurs dimensions mesurées au rayon de la nappe.

Les différents filets rencontrés sur la côte sont en fibres synthétiques. La plupart sont achetés au Togo. Les difficultés d'approvisionnement du magasin de vente des articles de pêche (COVAP) entravent souvent le renouvellement des filets de pêche.

3. - Evolution du secteur artisanal

TABLEAU N° 5 : FACTEURS DE PRODUCTION DE 1972 à 1982.

Années	Nombre de pêcheurs	Ethnie de pêcheurs	Nombre total de pirogues	p. 100 de motorisation	Engins de pêche
1972	4 905	Mina , Ewé Ada , Nogo Ahoulan	545	24	- lignes - f. maillants - sennes - éperviers
1973	4 950	71	550	31	11
1974	48 860	71	540	41	11
1975	5 427	17	603	42	71
1976	1 962	¥Ŧ	218	71	"
1977	2 332	59	259	79	ft .
1978	3 114	FF	346	85	11
1979	1 584	11	_	_	-
1980	2 289	79	235	70	rt .
1981	_	_	_	-	-
1982	1 584	17	202	69	77

Source: Productions Animales (10)

L'analyse du tableau n° 5 note une variation du nombre des pêcheurs au cours des années. Elle se fait en fonction de l'abondance de la saison de pêche. Toutefois, on note une nette baisse de la population pêcheurs.

Les mêmes ethnies de pêcheurs sont retrouvées chaque année. Ceci montre le caractère traditionnaliste de la pêche artisanale où l'initiation à la pêche se fait de père en fils.

Il y a une réduction progressive du nombre de pirogues depuis 1976. Ce phénomène est fonction du nombre de pêcheurs actifs. Il serait dû d'autre part au manque de renouvellement des embarcations déjà amorties. Selon Amegavie 1978, l'introduction du filet Watsa a contribué à réduire le nombre de pirogues en activité. (10)

La motorisation a augmenté en pourcentage. En 1972, 24 p. 100 étaient motorisées ; ce chiffre est de 69 p. 100 en 1983. Face à la hausse des prix du carburant et des moteurs horsbord, nos pêcheurs devraient à terme faire appel à d'autres engins moins coûteux tels que le voile, le petit moteur in-bord.

Les engins de pêche, les techniques de pêche ont très peu évolués depuis 1972 à nos jours. On peut signaler l'introduction de la senne de plage par les pêcheurs ghanéens. Les embarcations en planche font leur apparition.

La pêche piroguière stagne tant sur le plan technique que socio-économique. Le revenu des pêcheurs étant faible certains équipements ne sont plus à la portée de leurs moyens. L'un des facteurs limitants majeurs est les difficultés d'approvisionnement des magasins de vente d'équipements de pêche. Un effort doit être accompli pour surmonter ce obstacle. Il est essentiel de pouvoir satisfaire les besoins matériels et techniques de ce secteur si l'on veut atteindre les objectifs nationaux tant politiques qu'économiques. Il incombe aux techniciens et aux pêcheurs de concevoir des engins qui tiennent compte

des facteurs tels que le coût, la disponibilité sur le marché, la performance, l'impact sur le stock halieutique. Organiser en coopératives, les pêcheurs pourront bénéficier des facilités que le gouvernement met à leur disposition pour promouvoir le développement de la pêche maritime artisanale.

.../...

II - ORGANISATION DE LE PECHE MARITIME DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

A L'heure actuelle la pêche industrielle contribue peu à l'augmentation de la production nationale de produits halieu - tiques. Malgré les tentatives de sa modernisation, ce secteur connaît toujours des difficultés.

1. Expérience en matière de pêche industrielle

La pêche artisanale est depuis longtemps pratiquée sur nos côtes. Il n'en est pas de même pour la pêche industrielle dont les 1ères bases furent jetées en 1959. Cette première tentative dura de 1959 à 1965. Faute d'infrastructure portuaire, elle fut un échec.

En 1965 on assiste à l'installation de la Société Togolaise de Pêche Maritime (SOTOPEMA); puis en 1966 une deuxième Société s'implante : la Société Industrielle et Commerciale de Pêche (SICOP). Ces deux sociétés exploitaient des chalutiers. Elles cessèrent leurs activités faute d'un port d'abri. Il n'y avait ni chaîne de froid, ni production de glace.

En 1967 un projet germano-togolais voit le jour. Il dispose de deux chalutiers : le "Lomé" et le "Hambourg" équipés pour une pêche arrière. Ils mesurent 23 m de long avec un moteur d'une puissance de 350 CV.

Il s'agissait de bateaux expérimentaux qui devaient permettre de conclure sur l'état des stocks halieutiques de la Côte tegolaise. Durant 3 ans, ils débarquèrent en moyenne 1714,7 tonnes de poissons. (17)

En 1971, les deux bateaux furent mis à la disposition d'une nouvelle société d'Etat qui venait d'être créée : l'Office National des Pêches : (O.N.P) ou la Togolaise de Pêche.

Il avait pour tâche de promouvoir le développement de la pêche maritime, fluviale, lagunaire et celle des bassins fiscicoles. Il assurait la commercialisation des produits de la pêche.

Cinq ans plus tard, l'O.N.P. ferma ses portes. L'entreprise n'avait plus de fonds de roulement. Aujourd'hui, le "Lomé" et le "Hambourg" sont en pannes et immobilisés au port de pêche de Lomé.

En 1978, la Société Togolaise des Produits de la Mer (SOTOPROMER) voit le jour. Elle a pour objectif de pêche et d'installer des ateliers de transformation pour fumage et séchage et de commercialiser les produits de la pêche.

Elle exploite deux chalutiers l'Amon' et le "Kéran". Malheureusement comme beaucoup d'autres sociétés, elle tombe en faillite et procède en 1982 à la liquidation de ses biens.

Cependant une seule société survit actuellement : la Société Togolaise Arabe Lybienne de Pêche (STAL-Pêche) créée en 1977. Elle a son siège à Lomé. Son capital est de 700 millions FCFA, dont la souscription est à part égale des actions des deux parties : la Jamarhiriya Arabe Lybienne Populaire Socialiste et la République du Togo.

La gestion de la société est assurée par un conseil d'administration comprenant 6 membres (3 pour chaque pays). L'a présidence de ce conseil revient au Ministre de l'Aménagement Rural du Togo.

La STAL-Pêche s'est fixée des objectifs qui se résument en 5 points :

- 1) pêche sous toutes les formes dans les eaux togolaises, lybiennes et en haute mer
- -2) construction, gestion, vente, achat ou location de toutes sortes de bateaux et matériel de pêche.
- 3) réalisation et exploitation de toutes infrastructures nécessaires à la conservation et à la transformation des produits de la pêche.

4) prise de participations sous toutes formes dans les sociétés et organismes de même nature, ainsi que la représentation, l'achat de ces sociétés et organismes.

5) Commercialisation des produits de la pêche à l'intérieur des deux pays.

La STAL-Pêche compte actuellement un personnel administratif et technique de 35 personnes, dant 10 hommes d'équipage. Elle exploite au début deux chalutiers de 30 m munis d'un moteur d'une puissance de 600 CV.

Elle envisageait obtenir des licences de pêche dans la sous région. Cette tentative n'ayant pas abouti, la société utilise un seul chalutier qui débarque 3 tonnes de poissons par marée de 3 jours.

Les prises sont triées et les poissons de faible valeur marchande sont livrés dans le hall de criée alors que les autres sont stockés dans une chambre froide d'une capacité de 60 tonnes. Ils sont vendus à la poissonnerie de Lomé.

La STAL-Pêche rencontre des difficultés dues à la nature de l'exploitation :

- elle utilise un bateau d'une grande puissance pour un faible rayon d'action, mais qui induit un facture de carburant importante. En saison de pêche, le bateau cesse de pêcher faute de place à bord. Parfois on assiste à des rejets en mer.
- elle débarque beaucoup d'espèces de faible valeur marchande (Rascasses, pageots, carangues...).
- elle observe un temps mort après la grande saison de pêche qui s'étend d'Août à Décembre.

Il faudrait envisager d'autres stratégies d'exploitation pour parer à ces difficultés lourdement consenties sur le plan économique.

. . . / . . .

Il serait souhaitable d'adopter des bateaux plus adaptés aux conditions naturelles de notre plateau.

2. Difficultés des sociétés de pêche

L'industrialisation de la pêche maritime sest soldée par un échec. A la lumière de celui-ci nous pouvons relever les entraves suivantes :

- les premières sociétés n'ont pas bénéficié d'infrastructures suffisantes à l'épanouissement de leurs activités. Ces besoins de première nécessité étaient un port de pêche, une chaîne de froid.
- à partir de 1975, après la mise en activité du port de pêche, de nouvelles difficultés surgirent. Il fallait trouver une forme appropriée de gestion et d'organisation liée aux conditions socio-économiques du milieu pour faire face à l'inflation. Mais on signale :
- une inorganisation de la criée où les intermédiaires sont nombreux et la spéculation sur les prix sont de règle.;
- un manque de motivation des matelots qui pensent que les salaires ne correspondent pas à leurs efforts;
- une gestion financière inefficace où les gains salariers du personnel constituent une part importante des recettes. Les charges des entreprises sont supérieures aux bénéfices;
- une inadéquation des équipements de pêche. Les bateaux sont soit véturtes, c'est le cas du "Hambourg" et de "Lomé" soit trop puissants comme la "Binah" et la STAL-Pêche.

En matière de gestion il est essentiel :

- d'assurer l'équilibre du fonctionnement relatif aux rendements des investissements et à la trésorerie;
 - d'établir un plan cohérant d'investissement qui permette

de faire face à l'évolution de la production;

- d'avoir une organisation assez prévoyante pour mettre l'entreprise à l'abri d'ingérence extérieure pouvant compromettre sa survie.
- . Le facteur humain est la pièce maîtresse de tout développement et nécessite une attention particulière. La participation de tous les agents doit être de règle à tous les niveaux de la production (identification, réalisation etc...).

La collaboration entre les centres de décision et les techniciens sur le terrain devrait jouer un rôle déterminant dans la prise des décisions. On devrait d'autre part mettre l'accent plus sur les paramètres socio-économiques de la pêche que sur les considérations politiques.

3. Armement et techniques de pêche industrielle

3.1 - Armement

Au port de Lomé on rencontre deux sortes d'embarcation : les chalutiers et les senneurs.

3.1.1. Chalutiers

A part le chalutier de la STAL-Pêche, on compte 4 chalutiers étrangers, unités à glace qui opèrent dans les eaux territoriales. Certains exploitent les eaux des pays du Golfe de Bénin mais ont leur port d'attache à Lomé.

3.1.2. Les senneurs

Ce sont des senneurs à glace d'une longueur de 12 à 15 m construits au Ghana pour la pêche d'espèces pélagiques en particulier de la sardinelle. Leur nombre varie de 4 à 7 suivant l'année. En 1983 on a enregistré au port de pêche 5 bateaux de pêche chalutiers et senneurs confondus.

Les eaux du plateau continental togolais ne font pas l'objet d'une intense activité de pêche comme au Sénégal ou en Mauritanie.

3.1.3. Evolution de la flotte industrielle

L'évolution de la flotte est difficile à suivre. Le nombre et la nature des bateaux changent d'une saison à l'autre, d'une anné à l'autre. Leur nombre ne présente pas toujours de relation avec les tonnages débarqués. Ainsi en 1978 on a recensé le plus grand nombre de bateaux de pêche, mais le tonnage des produits mis à terre a été le plus faible jamais enregistré depuis 10 ans.

Cela tient d'une part du fait que certains bateaux ont comme port d'attache Lomé sans y vendre leurs prises. Il s'agit de crevelliers espagnoles qui pêchent dans les eaux nigériannes; d'autre part la collecte des données de production n'est pas toujours efficace.

Dans l'ensemble on note une tendance à la diminution du nombre de bateaux de pêche comme l'indique le tableau n° 6. Par ailleurs, la décision n° 388 du 18 Octobre 1983 des Productions Animales a suspendu toute autorisation de pêche des bateaux étrangers. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des moyens d'aménagement et de protection des eaux et des stocks halieutiques.

TABLEAU N° 6 : EVOLUTION DE L'ARMEMENT INDUS-TRIEL 1975 à 1983

a nnée bateaux	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Chalutiers		7	4	10	2	2	3	2	1
Senn e urs	_	7	10	11	4	4	13	-	4
TOTAL	<u>-</u>	14	14	21	6	6	16	2	5

Sources: Productions Animales (année 1975 - 1983)

3.2 Techniques de pêche industrielle

Les chalutiers et les senneurs travaillent sur le plateau continental. Les chalutiers pêchent les poissons démersaux ou semi-démersaux.

Les senneurs venant du Ghana pêchent les poissons pélagiques en particulier la sardinelle et l'anchois. Leur pêche est saisonnière.

Les bateaux transportent de la glace à bord. Les excursions de pêche durent 3 à 5 jours. Certains bateaux sont munis de sondeurs pour détecter les fonds favorables.

.../...

III - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

DE LA PECHE MARITIME

1. Structure administrative

Deux Ministères se partagent les activités de développement dans le secteur de la pêche maritime. Le Ministère du
Développement Rural, par l'intermédiaire de la Division des
Ressources Halieutiques, est responsable de la coordination des
activités de production et de vulgarisation. Le Ministère de
l'Aménagement Rural intervient au niveau de la pêche maritime
par le canal de la Direction de l'Aménagement et de la Protection des Pêches.

1.1 La Division des Ressources Halieutiques

1.1.1 Attributions

La Division des Ressources Halieutiques a pour mission :

- 1) la vulgarisation des thèmes de développement des pêches et pisciculture ;
- 2) la promotion des activités halieutiques par la formation des pêcheurs ;
- 3) la gestion des étangs et lagunes piscicoles de l'Etat;
- 4) la recherche en matière de pêche, océanographie, engins et méthodes de pêche, de conservation, de transformation des produits de pêche;
- 5) la fixation des calendriers de pêche : ouverture et fermeture des campagnes de pêche.
 - 6) la délivrance de permis de pêche;
- 7) l'autorisation d'introduction de bateaux de pêche maritime ou artisanale ;

. . . / . . .

- 8) la prestation de services aux pêcheurs
- 9) l'assistance aux pêcheurs ;
- -10) la définition de textes de protection des ressources halieutiques :
- -11) l'autorisation d'exonération de taxes et droits de douane du matériel de pêche.
- -12) l'organisation de la gestion de la criée du port de pêche.

1.1.2 Organisation

Administrée par le Ministère du Développement Rural, la Division des Ressources Halieutiques est l'une des divisions de la Direction des Productions Animales. Comme l'indique l'organigramme du tableau n° 7, elle coiffe cinq régions et autant de secteurs de pêche qu'au niveau de la Direction du Service de l'Aménagement et de la Protection des Pêches.

1.1.3 Structures rattachées à la Direction des Ressources Halieutiques

Les coopératives de pêche, le port de pêche, les postes de collecte de production sont les structures rattachées à la Division des Ressources Halieutiques.

1.1.3.1 Les coopératives

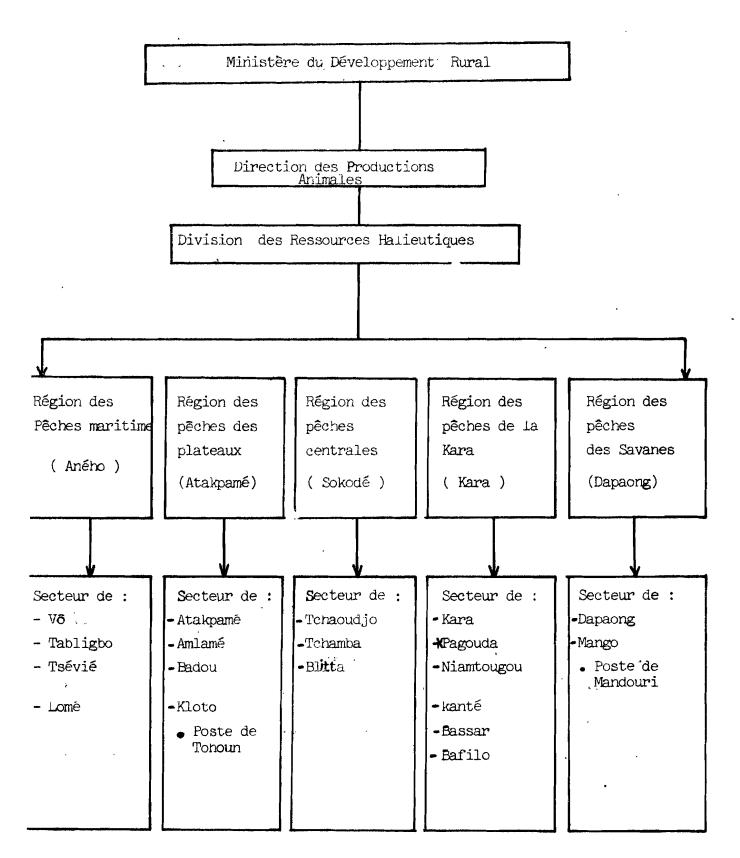
<u>La coopérative de Vente des Articles de</u>

<u>Pêche</u> (La COVAP) met à la disposition des pêcheurs des articles de pêche à des prix réduits.

Les magasins de la coopérative sontpresque vides par manque de fonds de roulement pour renouveler le stock d'engins.

. . . / . . .

TABLEAU Nº 7 : ORGANICRAMNE (DIVISION DES RESSOURCES HALIDITIQUES)



Source: Direction des Productions Animales 1983

Les précopératives des pêcheurs et l'Union des coopératives de pêche maritime.

Les précoopératives sont constituées pour aider les pêcheurs à prendre en main leur propre développement. Elles per-mettent d'aplanir les problèmes d'approvisionnement et de financement des moyens de production. C'est un instrument d'application des programmes d'action et des projets.

Les précoopératives deviennent coopératives au cas où les membres ont davantage confiance des possibilités pratiques de l'action coopérative.

La coopérative de pêcheur est formée d'un minimum de 7 membres qui mettent en commun un minimum de 1000 F CFA pour constituer le capital. Ce capital est versé à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.)

En principe, la coopérative verse le 1/100 du montant des prêts à contractés auprès de la C.N.C.A. La Division des Ressources Halieutiques se porte garante auprès de la C.N.C.A.

Le groupement des pêcheurs s'est soldé par un échec pour plusieurs raisons :

- inorganisation et mauvaise gestion des coopératives ;
- non recouvrement des prêts dû à des aléas climatiques, ou à la mauvaise volonté de la part des pêcheurs ;
- manque de suivie de la part de la Direction des Productions Animales.

Sur six coopératives qui ont bénéficiées d'un prêt aucune n'a pu recouvrir ses dettes depuis 1978. Comme l'indique le tableau n° 8, les taux d'intérêt semblent trop élevés, quand on sait que le pêcheur a un faible revenu. Des taux plus

favorables doivent être souhaités, à défaut de mettre en place un fonds autonome de développement de la pêche.

TABLEAU Nº 8 : SITUATION DES PRECOOPERATIVES (ANNEE 1979)

Nº d'ordre	Titre	date de création	Prêt en CFA	Prêt accordé en CFA.	Taux d'in- térêt	Montant à rem- bourser	Echéan- ce	Obser- vations
1	Gbogbo mé Mawu	1976	1) 800.000 2) 400.000	800.000 400.000	8,5% 9%	870.467 -	1) 20 mois 2) 30 mois	Pas de rembour- sement
2	Ahue	1977	800.000	800.000	8 %	856.087	20 mois	17
3	Vetim	1978	1.800.000	1.800.000	8 %	1.928.832	20 mois	11
4	Adado	1978	1.650.000	1.650.000	9 %	2.004.326	3ans	11
5	Equin	1978	1.950.000	1.950.000	9 %	2.470.589	3 ans	91
6	Djiđo- do	1978	1.600.000	1.600.000	9 %	1.943.282	3 ans	11

Source : Productions Animales.

1.1.3.2 Le port de pêche

La pêche maritime possède un port de pêche à Lomé. C'est un petit port avec un équipement modeste. :

- un quai de 70 m de long destiné aux chalutiers d'un tirant d'eau de 5.5 m.
 - deux bureaux pour son administration
- un hall de criée, hangar ouvert dans lequel se vendent les produits de la pêche artisanale et industrielle. Son exiquité favorise les bousculades aux heures de vente. Il est aussi le lieu de ravitaillement en eau potable et carburant.

Dans les principes, la gestion du port de pêche est confiée à la Division des Ressources Halieutiques. Mais actuellement, il est organisé et géré par la Direction du port commercial.

Deux actions sont nécessaires à entreprendre au niveau du port de pêche :

- procéder à son extension avec des installation qui répondent à sa vocation ;
- organiser la criée afin de normaliser le commerce des produits de pêche à ce niveau.

1.1.3.3 Le poste de collectes statistiques de production

Il occupe un des deux locaux du port de pêche. Deux ou trois agents y sont affectés pour recueillir le maximum d'informations sur la pêche maritime. Les renseignements se limitent au recensement des espèces et des quantités débarquées, du nombre d'engins en activité, du nombre de pêcheurs dans la journée.

Le traitement des données statistiques se fait à la direction centrale des Productions Animales. Les résultats sont bhaisés par les nombreuses difficultés que rencontrent les recenseurs telles que l'incompréhension et la non collaboration des pêcheurs. Il serait souhaitable que d'autres postes soient crées au niveau des points secondaires de mise à terre.

De nouveaux paramètres sont nécessaires pour apprécier ce secteur de l'économie. Il s'agit des données socio-économiques. Il devient urgent de disposer d'un personnel formé et équipé si l'on veut améliorer la situation dans ce domaine.

1.2 <u>La Direction du Service de l'Aménagement</u>

et de la Protection des Pêches

Elle est responsable des activités d'aménagement, de l'assistance vétérinaire et de répression des délits de pêche.

1.2.1 Attributions

Le Service de l'Aménagement et de la Protection des Pêches a pour tâche :

- 1 l'inspection sanitaire de tous produits de pêche provenant des importations des exportations au niveau des industries et des marchés locaux;
- 2 la répression en matière de produits halieutiques ;
- 3 la protection des ressources halieutiques ;
- 4 le contrôle des mouvements de produits de pêche;
- 5 Le règlement de contentieux en matière de la production halieutique;

- 5 le recouvrement des transactions
- 7 l'analyse de l'état sanitaire de la faune aquatique.

1.2.2. Organisation

En l'absence de nouveau textes réglementaires, l'ancien organigramme du décrêt n° 63 - 3 du 1^{er}Janvier 1963 demeure valable.

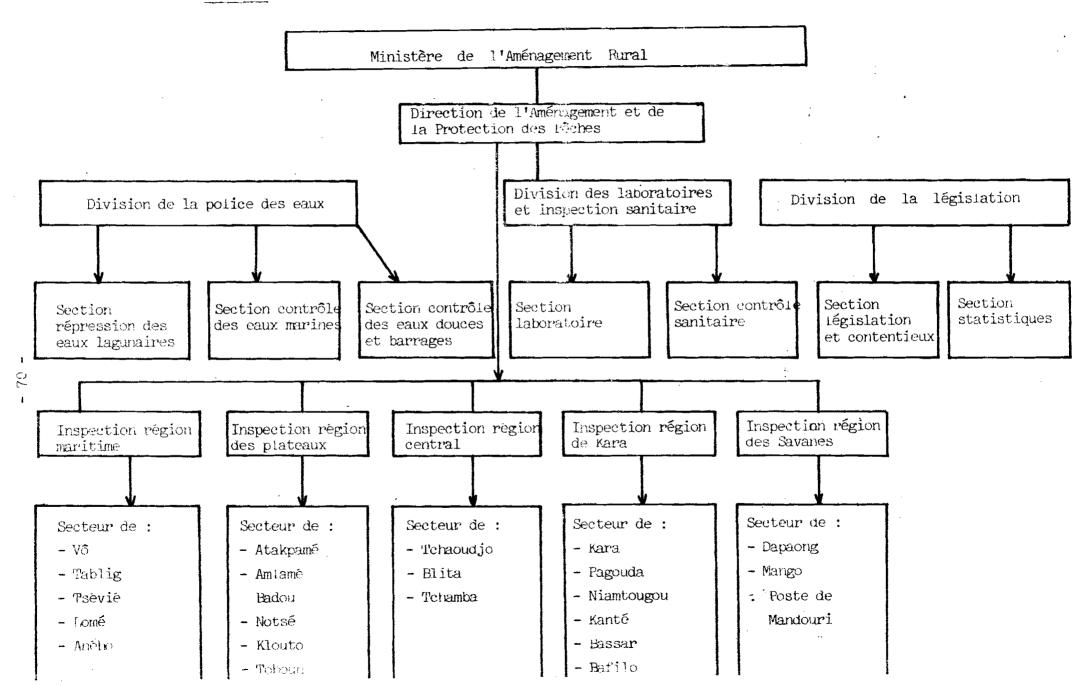
La direction du Service de l'Aménagement et de la Protection des Pêches comprend :

- 1 Une direction centrale composée de 3 divisions :
 - une division de la police des eaux ;
 - une division des laboratoires et inspection sanitaire ;
 - une division de la législation et des statistiques.
- 2 Cinq inspections régionales :
 - une inspection de la région Maritime à Aného;
 - une inspection de la région des Plateaux à Atakpamé;
 - une inspection de la région de Kara à Kara ;
 - une inspection de la région des Savanesà Dapaong.
- 3 Un secteur dans chaque préfecture du Togo, comme l'indique le tableau n° 8.

1.3. Réalités administratives des pêches maritimes

Le secteur de la pêche bénéficie d'un appui administratif important. Mais cette politique est mal saisie tant au niveau

TABLEAU 3 : DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE LA PROJECTION DES PECHES



des pêcheurs que des agents chargés de l'application des mesures administratives.

Pour les pêcheurs il y a ingérence dans leurs affaires, une multiplication des rencontres avec l'Administration et une perte importante de leur temps. Lors des enquêtes statistiques de production, le pêcheur doit répondre aux questionnaires des agents de la Division des Ressources Halieutiques, puis de l'Aménagement et de la Protectiondes Pêches. Il en est de même pour le contrôle de conformité des engins de pêche.

Au niveau des agents de l'Etat, il se pose un problème de responsabilité et de compétence. Dans le 1^{er} cas les deux Administrations sont chargées de la protection des ressources halieutiques. Par ailleurs la Division des Ressources Halieutiques définit les textes réglementaires et délivre les permis de pêche, alors que le Service de l'Aménagement et de la Protection des Pêches se trouve réduit dans la pratique au seul rôle de police.

Dans le deuxième cas, pour un même service deux fois plus d'agents y sont affectés. Il s'ensuit un climat d'inconscience professionnelle qui a pour corollaire un travail, souvent mal fait, un gaspillage de facteurs économiques.

Actuellement l'organisation des pêches est en faveur d'une structure centralisée permettant de définir une politique cohérente au service des pêcheurs.

2 - Structure juridique

Des textes législatifs ou réglementaires régissent la pêche maritime au Togo. Il s'agit de :

1. La loi nº 64 - 14 du 11 Juillet 1964 portant réglementation de la pêche au Togo. Ce texte définit en son article 4

- chapitre 1^{er}, les limites territoriales à 12 milles marins avec interdiction aux navires étrangers d'y pêcher. C'est le document essentiel de la législation de pêche en vigueur au Togo (1).
- 2. La loi n° 64 16 exonérant des droits de taxes fiscaux d'entrée de matériel, fourniture, équipement, armement et carburant destinés aux pêcheurs. Cette exonération est subordonnée d'une attestation annexée à la déclaration d'importation et certifiant que les produits seront utilisés pour la destination finale prévue. (2)
- 3. L'ordonnance n° 24 du 16 Août 1977 modifiant la loi n° 64 14 du 11 Juillet 1964 en cinq points. Seuls les articles 1, 2, 4 nous intéressent :
- <u>article 1</u>. La limite des eaux territoriales est portée à 30 mille à compter de la ligne de la plus basse **m**er
- article 2. La zone économique exclusive (ZEE) est de 200 mille à partir de la ligne de base.
- article 4. Les accords bilatéraux ou régionaux dans l'exploitation des ressources halieutiques doivent être favorisés. (12)

4. Autres textes réglementaires

- les conditions d'immatriculation des engins de pêche
- les conditions de délivrance des licences de pêche et leurs taux de redevance.
- les taxes d'inspection de poissons frais ou congelés débarqués par les bateaux étrangers. Ce texte date de 1963. Les taxes imposées sont de :
 - 1.000 F pour droit fixe d'inspection de poissons

- 200 F par tonne pour une inspection de 0 à 10 tonnes ;
- 100 F par tonne pour une inspection de 11 à 20 tonnes ;
- 50 F pour une inspection de plus de 20 tonnes.

Il est à noter l'absence de texte relatif au contrôle des produits de la pêche. Le texte réglementaire portant imposition de taxes à l'inspection doit être modifié en tenant compte du coût actuel de la main-d'oeuvre.

L'extension de la souveraineté nationale à 200 milles marins appelle à trouver d'autres textes réglementaires susceptibles de conduire à une exploitation rationnelle dans le nouveau contexte juridique.

CHAPITRE II

LA PRODUCTION DE LA PECHE MARITIME

ET SA DESTINATION

Ce chapitre présente les principaux aspects de la production, de l'utilisation et du commerce des produits de la pêche au Togo.

I - LA PRODUCTION

1. Production industrielle

1.1 Quantités débarqués

La production industrielle est faible. En 1983 on a enregistré 211 tonnes mises à terre par la pêche industrielle.

1.2 Espèces pêchées

Les débarquements de la pêche industrielle sont constitués d'espèces démerseaux et semi-démerseaux ayant une grande valeur marchande. Cette liste non limitative indique les espèces débarquées par la STAL-PECHE, classées par catégorie commerciale.

- 1^{ère} catégorie : langouste, crevette, maqueraux, mérou, capitaine, sole, seiche.

2^e catégorie : Brochet, rouget, dorade rose, rascasse.

3^e catégorie : Bar, dorade grise, pristipome, gros carangue, gros disque, pageot, chinchard, sardinelle.

2. La production artisanale

2.1 Les quantités débarquées

Comme le montre le tableau n° 9 la production artisanale assure plus de 90 % des débarquements totaux. En 1983, pour 7.279 tonnes de poissons débarqués, 7.097 tonnes soit 94 % le sont par la pêche artisanale.

Le production est variable selon la saison de pêche Durant les 2 premiers trimestres les apports sont faibles, le poisson est rare et cher. Le 3^eet 4^e trimestre constituent les périodes de pêche dessardinelles.

TABLEAU N° 9: PRODUCTION MARITIME NATIONALE ENREGISTREE

AU PORT DE PECHE EN 1983.

			l		
-	•	٠	-	-	٠

période	tonnage de la pêche artisanale	tonnage de la pêche industrielle
1 ^e trimestre 2 ^e trimestre 3 ^e trimestre 4 ^e trimestre	454 , 100 1871 , 305	53,680 60,680 24,960 71,960
TOTAL	4625 , 391	211,280

Source: Productions Animales (1984)

2.2 Les espèces pêchées

Les prises de la pêche artisanale sont constituées d'espèces variées dont les plus importantes sont : les sardinelles, les ethmaloses, les anchois, les carangues, les manqueraux. La longueur à la fourche des captures de sardinella aurita (Sardinelle ronde) et de sardinella maderensis (sardinelle plate) se situe entre 6 et 8 cm (Ansa. Emin, in ORSTOM 1976). (37) Elle est inférieure à celle des sujets capturés en Côte-d'Ivoire. Il semble que ces espèces seraient surexploitées au Togo et au Ghana. D'ailleurs on avait constaté la disparition progressive de sardinelle ronde devant le Ghana et la Côte-d'Ivoire en 1976 (Fischery Research Unit Tema et all , 1976) (6). Il ne s'agit pas alors d'une vue de l'esprit. On devra veiller à ce que les stocks ne subissent aucune altération de caractère irréversible préjudiciable à l'économie de la pêche.

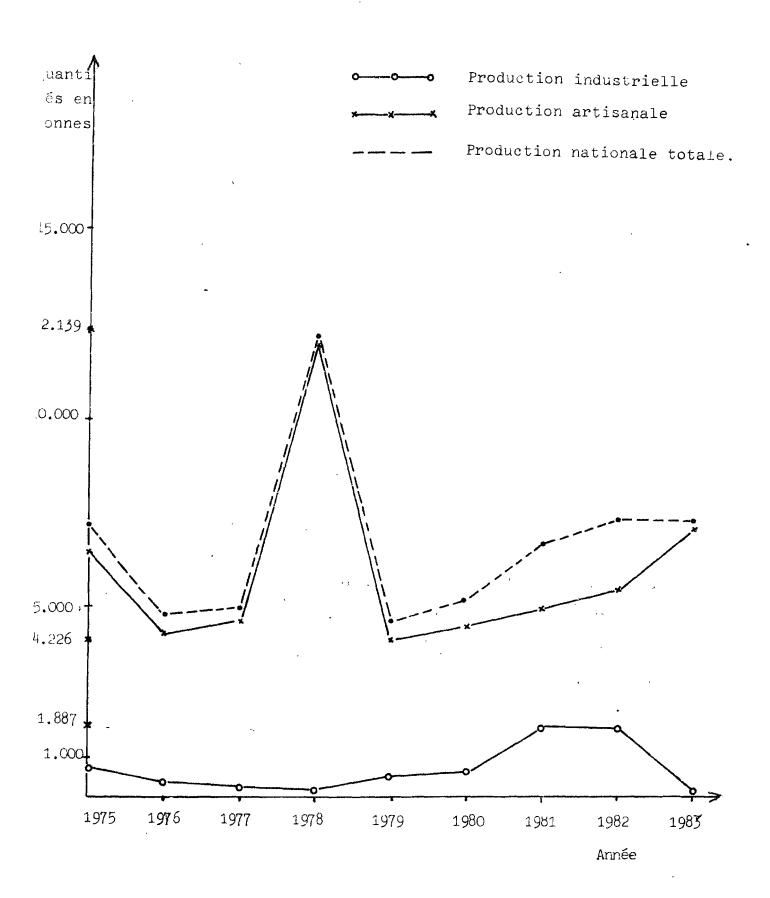
3. Evolution de la production maritime.

TABLEAU N° 10 : PRODUCTION MARITIME 1975/83

Année	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
P Artisanale	6497	4420	4718	12003	4226	4500	5000	55 5 0	7098
P. industrielle	853	413	373	136	532	798	1887	1838	211
P. nationale	7350	4833	5091	12139	4758	5258	6887	7388	7309

Source: Productions Animales (1975/83)

Fig. 2: Evolution de la production maritime de 1975 à 1983



En examinant le tableau n° 10 et la figure n° 2 on peut tirer les conclusions suivantes :

- La production industrielle à très peu évolué depuis 1975. Les valeurs extrêmes se situent à 136 tonnes en 1978 et à 1887 tonnes en 1981. La dissolution de l'Office National des Pêches (O.N.P.) en 1977 et la fermeture de la Société Togolaise des Produits de Mer (SOTOPROMER) en 1982 expliqueraient les faibles mises à terre de 1978 et 1983.
- La production artisanale constitue l'essentiel de la pêche maritime. Les quantités débarquées varient entre 4.226 et 7.098 tonnes. Depuis 9 ans, on a enregistré exceptionnellement 12.003 tonnes en 1978.
- La production maritime observée entre la période allant de 1975 à 1983, demeure faible. Elle évolue en dents de scie. Néanmoins après le pic de 1978, on note un léger accroissement de la production.
- Pour augmenter la production nationale, il faudrait améliorer les conditions de pêche artisanale et équiper les unités industrielles d'engins adaptés aux fonds des 50 à 100 m actuellement sous exploités.

II - DESTINATION DES PRODUITS DE LA PECHE MARITIME

La production de la pêche maritime nationale étant faible, la totalité des prises est destinée à la consommation humaine. C'est ainsi qu'on observe une intense activité commerciale au niveau des points de débarquement et des marchés. Les produits sont vendus frais ou après une transformation artisanale.

1. - Consommation

Les produits de mer jouent un rôle dans l'alimentation togolaise et constituent une part importante des disponibilités en protéines animales. Cependant, on note une disparité dans la consommation selon les régions du pays.

1.1 - Estimation de la consommation per capita de poisson

Le disponible national est très faible. Les statistiques indiquent les chiffres suivants pour 1983 :

- production nationale de la pêche maritime et continentale = 10.809 t

- importations = 10.968 t

- disponible total = 21.777 t

Les exportations sont négligeables.

Le chiffre 8,06 kg représente alors la consommation totale per capita et par an pour une production totale de 21.777 t et une population de 2.700.000 habitants.

Cette valeur est inférieure à la moyenne régionale estimée à 10,4 kg/habitant/an en 1978. (35).

1.2 Répartition géographique de la consommation

Dans la région maritime qui concentre 36 % de la population, la consommation y est très importante. Cette population préfère du poisson frais ou légèrement fumé. Les poissons frais de production nationale est entièrement consommé à Lomé, Aného et à leurs proches environs.

Le consommateur de l'intérieur du pays utilise le poisson séché ou fumé. Les quelques chambres froides distribuées dans les grandes villes fournissent du poisson d'importation. La consommation de produits de la pêche maritime togolais y est très faible et se limite aux produits traités souvent de mauvaise qualité.

1.3 Evolution de la consommation en produits halieutiques

Selon les estimations faites à partir du tableau n° 11, le disponible national en produits de pêche a augmenté de 5,9 pourcent de 1975 à 1982, cela à travers les importations qui se sont accrues de 24,1 pour 100. La production nationale a très peu évolué et plafonne autour de 10.000 tonnes par an.

Si on tient compte de la croissance naturelle de 2,7 pour 100 d'une population de 2.700.000 habitants, il faudrait un supplément annuel de 6.229 tonnes de poissons.

L'évolution des courbes de la figure n° 3 montre que la consommation per capita durant la période allant de 1975 à 1983 a demeuré faible. Il est possible d'envisager sabaisse dans les années avenirs si les mesures ne sont pas prises pour augmenter la production.

Fig. 3: Demande nationale en produits de pēche 1975/1983.

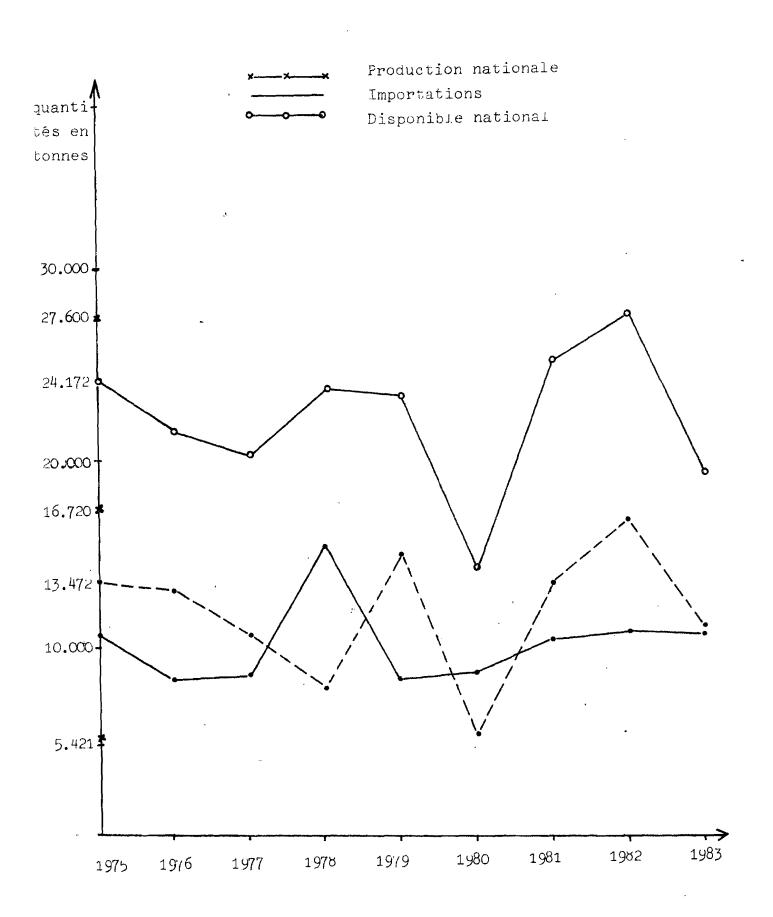


TABLEAU Nº 11 : DEMANDE NATIONALE EN PRODUITS DE

PECHE DE 1975 A 1983.

QUANTITES EN TONNES

ANNEE PRODUCTION	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
roduction*	10.700	8.333	8.591	15.639	8.258	8.798	10.387	10.888	10.809
mportations	13.472	13.145	11.627	7.994	15.053	5.421	14.763	16.720	10.968
isponible ational	24.172	21.478	20.218	23.633	23.311	14.219	25.150	27.608	21.777

Sources: 1) Productions Animales 1983

2) Chambre de Commerce de Lomé

★ : production maritime et continentale

2. Traitement et conservation des produits de pêche.

Le poisson est une source de pretéines dont les constituants varient très peu quelle que soit l'espèce. Mais il est très sensible aux contaminations microbiennes et aux altérations. Cette sensibilité est due à la nature même du poisson (pH élevé, glycogène bas), et favorisée par l'environnement et les conditions de manutention après sa capture (19)

Les différents procédés de traitement visent à limiter la prolifération bactérienne et les altérations, afin de conserver aux produits leur valeur nutritive et de permettre leur plus grande diffusion.

2.1 Méthodes de conservation

2.1.1 Méthodes modernes

La réfrigération, la congélation, la stérilisation sont des techniques de conservation modernes les plus courantes.

Au Togo, seule les unités de pêche industrielle glacent à bord leurs prises. L'usage de glace par les pêcheurs artisanaux est rare.

Les sociétés importatrices de poissons congelés (SOTRICO, SOTOMAREV) possèdent des chambres froides et congèlent les produits afin de ravitailler les marchés de l'intérieur. Il n'y a pas d'usine de transformation au Togo.

2.1.2. Méthodes traditionnelles

La prolifération des bactéries, l'action des enzymes responsables de la dégradation des produits de pêche, nécessitent la présence de l'eau dans les aliments.

Les moyens traditionnels utilisés pour conserver les produits visent à diminuer cette eau. Il s'agit du séchage, de la salaison et du fumage.

2,1.2.1. Le séchage

C'est l'un des plus anciens procédés largement employé dans la conservation du poisson.

Les poissons sont étalés sur une plage de sable, ou sur une plate-forme. A Lomé, les poissons sont éparpillés même aux abords des routes goudronnées. Les anchois , sardinelles , ethmaloses et petites carangues sont généralement utilisés dans ce traitement.

Le gros poisson est séché après ouverture. Des incisions profondes sont pratiquées dans la chair afin de faciliter l'évaporation de l'eau. Au bout d'une journée de séchage les produits sont ramassés dans des paniers et exposés les jours suivantsjusqu'à l'obtention d'un produit sec.

La durée de l'opération varie en fonction des conditions atmosphériques. Le temps de conservation peut excéder 3 mois.

2.1.2.2. La salaison

C'est l'addition de sel au poisson. Certains combinent le salage au séchage. Le sel produit une déshydratation de la chair du poisson et ralentit ou arrête les phénomènes diastasiques résultant de la multiplication des bactéries.

Les bars, les manchoirons, les raies et requins... se prêtent bien au salage. Le produit est écaillé, lavé et éviscéré. Le salage peut se faire de deux façons :

- les poissons préparés sont entassés dans une cuvette en couches stratifiées avec du sel.
- les poissons préparés sont trempés en vrac dans une saumure de NaCl.

Le contact dure 2 à 3 jours. Cette transformation produit de petites quantités. Son importance se limite à l'arôme particulier qui résulte de l'autolyse des protéines du poisson.

2.1.2.3 Le fumage

Il consiste à soumettre le produit à l'action ménagée de fumées produites par la combustion de bois. Le produit qui est alors desséché par la chaleur et en plus imprégné par des substances empyreumatiques issues de la fumée. La fumée joue un rôle antiseptique par l'action de certains produits chimiques tels que l'aldéhyde formique, l'acide acétique, le crésol, le gaïcol.

Le poisson fumé est recherché pour la couleur, l'odeur et la saveur que lui confère la fumée. Malheureusement, certaines substances, en l'occurence les carbures aromatiques et surtout le 3-4 benzopyrène, le 3-4 B benzoanthracène naphtalène, le phénanterène sont cancérogènes. (24) La dose maximale préconisée du 3-4 benzopyrène, hydrocarbure le plus cancérogène, est de 1 µg/kg d'aliment. (46

La matière première utilisée pour le fumage se compose de clupeidés, de jeunes sciaenidés, de carangidés....

La fumaison s'effectue dans des fumoirs de formes diverses :

- <u>fumoir à foyer unique</u> réalisé en terre ou en briques en en laissant une seule ouverture permettant d'introduire du combustible.
- <u>fumoir à foyers multiple</u>s en banco, de forme généralement rectangulaire et cloisonné en 2 ou 3 compartiments par des murettes médianes.
- fumoir en métal constitué d'un fût de 200 litres. Une ouverture pratiquée sur le flanc sort d'entrée du foyer.

Les fumoirs traditionnels peuvent atteindre 1 à 1,5 m de hauteur et 1 à 2 m de diamètre. L'extrêmité supérieure forme un socle sur lequel repose une grille. Lors du fumage, les poissons sont disposés en une seule couche ; le feu est vif pour sécher la partie superficielle du poisson. Puis, ils sont rangés en vrac et on diminue le feu en augmentant la fumée. Les produits sont ainsi imprégnés de fumée. Le combustible utilisé est le bois, les feuilles sèches et les herbes vertes qui accroissent la quantité de fumée.

La durée de l'opération est fonction de la qualité du produit recherché.

Le fumage léger donne un produit tendre de faible durée de conservation. Il intéresse le chinchard, le maquereau, le thon..... Le poisson ainsi traité est aspergé d'huile d'arachide pour paraître gras.

Le fumage poussé donne un produit sec. Les clupéidés et les crevettes sont fumés pendant plusieurs jours (4 jours environ). La conservation de ces produits est peu longue. Ils font l'objet d'expédition vers les marchés de l'intérieur du pays.

Les poissons fermentés, braisés, sont aussi préparés mais à l'échelle familiale.

2.2. <u>Facteurs limitants des méthodes</u> traditionnelles de conservation

Au niveau de la matière première

Les produits utilisés ne sont pas de première fraîcheur. La glace n'est pas employée. Les manipulations se font sans aucune précaution. Les méventes souvent avariées sont détournées vers la transformation par salage, séchage ou fumage.

Au niveau de la technologie

Les fumoirs traditionnels présentent de nombreux inconvénients. (35).

- l'absence de contrôle de la température ;

- l'impossibilité d'une régulation de la fumée ;
- la faiblesse des quantités de poissons traitées en une fois.

De tous les procédés utilisés, le séchage est le plus simple et le moins coûteux. Cependant le séchage traditionnel pratiqué sur nos plages pose de nombreux problèmes tels que :

- la lenteur de l'opération,
- les risques de contamination par le sable, les mouches et aicres agents nuisibles ;
- l'usage des invendus avariés constitue un danger pour la santé humaine. (21)

Il est difficile de déterminer le taux de sel à utiliser pendant le salage traditionnel.

- Au niveau de la manutention

Les poissons séchés, fumés subissent l'attaque des insectes ou de leurs larves (Calliphora, Sarcophaga, Lucilia).

Les produits trop séchés sont friables et occassionnent des pertes au cours du transport. L'humidité élevée dans les entrepôts favorise le développement des moisissures.

Les méthodes de transformation des produits de mer présentent des avantages parmi lesquels leur faible coût. Néanmoins, certaines améliorations sont nécessaires au niveau de la préparation et de la manutention des produits.

3. Commercialisation

Le commerce porte sur les produits de mer frais ou transformé. Il est effectué par un grand nombre de mareyeurs et de détaillants qui assurent la distribution des produits sur les marchés extérieurs et intérieurs.

3.1 Marchés extérieurs

Le commerce du poisson se fait entre les pays limitrophes et le Togo. Il existe un important trafic entre le Ghana et le Togo. Malgré les fermetures fréquentes des frontières, le passage des hommes et des biens demeure facile. Le cours international du Cédi (monnaie ghanéenne) étant faible par rapport au franc CFA, les échanges commerciaux se font plus du Ghana vers le Togo qui offre des prix concurrentiels. Les pêcheurs amènent parfois par voie de mer leur poisson sur le marché togolais.

Les Togolais vendent du poisson sur les marchés frontaliers avec le Bénin. De même les commerçantes béninoises écoulent du poisson séché ou fumé sur les marchés d'Aného, Vogan, Tabligbo.

Le même phénomène s'observe sur les marchés des villes limitrophes de la Haute-Volta et du Togo.

3.2. Marchés intérieurs

Il s'agit des points de vente au stade de production ou de détail.

3.2.1 Commercialisation au stade de production

3.2.1.1. Pêche artisanale

- <u>Produits frais</u>. Les ventes ont lieu sur la plage ou au port de pêche. Les mareyeurs sont soit des femmes de pécheurs soit des commerçantes spécialisées dans le poisson.

Les prix moyens pratiqués au débarquement sont fixés par le propriétaire du filet. Le poisson est vendu au tas au moyen d'un panier ou d'une cuvette qui sert d'unité de mesure. Il est peu probable que les prix soient homogènes entre les

différents points de vente. Il est prouvé qu'ils sont plus bas sur les plages éloignées de la capitale. Le tableau n° 12 donne les prix de quelques espèces de poissons relevés au port de pêche en 1983.

TABLEAU N° 12 : PRIX DE QUELQUES ESPECES DE POISSONS AU DEBAR-QUEMENT DE LA PECHE ARTISANALE

Espèces	Prix au tas (20 kg) en F CFA	Prix au kilo en F CFA
Anchois	1.200	60
Baliste	1.500	75
Sardinelle	2.000	100
Brochet	2.000	100
Chinchard	2.500	125
Bonite	4.500	225
Maquereau	5.550	275
Hareng	6.000	300
Requin	6.600	330
Thon	7.000	350
Carangue	8.000	400

Source : Productions Animales 1983

- <u>Produits transformés</u>. Selon les statistiques des Productions Animales, 75 p. 100 de la production nationale sont transformés. Les produits fumés, salés ou séchés des campements

de pêcheurs sont vendus aux grossistes ou aux détaillants. Les produits achetés frais par les mareyeurs sont destinés à la transformation dont ils espèrent tirer un bénéfice.

Les prix de ces produits sont difficiles à obtenir, étant donné qu'il n'existe pas un centre particulier de transformation. Le prix est fixé en fonction de l'espèce et des traitements subis par les produits. Le poisson fumé coûte plus cher que le poisson séché ou salé. Les poissons de petite taille coûtent plus chers. Compte tenu de l'investissement humain et des pertes à la transformation, les produits traités sont plusieurs fois plus chers.

3.2.1.2 Pêche industrielle

Les armateurs ne possèdent pas d'unité de transformation. Les produits de la pêche sont vendus frais.

- Produits frais: Les bateaux livrent leurs prises au port de Lomé. Les débarquements s'effectuent par caisses sous glace. Les produits arrivent à terre en parfait état de fraîcheur. Les armateurs livrent à la criée les produits de faible valeur commerciale. Le reste est laissé en ressère dans les chambres froides.

La vente se fait alors au niveau des entrepôts frigorifiques ou des poissonneries. Le prix est fixé en fonction de la catégorie commerciale du produit comme l'indique le tableau n° 13.

TABLEAU N° 13 : PRIX AU KILO DES PRODUITS FRAIS DE MER A LA
POISSONNERIE DE LOME EN AVRIL 1983

1 ^e catégorie	Prix(CFA)	2 ^e catégorie	Prix	3 ^e catégorie	Prix
Langouste	2,000	Brochet	650	Bar Dora degrise	600 600
Crevette	2.000	Rouget	650	Pristipome	600
Maquereau	800	Dorade rose	650	Gros Carangue	600
Mérou	8.000	Rascasse	650	Gros disque	600
Capitaine	800			Gros pageot	600
Lutjanus	800			Chinchard	600
Filet de poisson	800			Sardinelle	600
Sole	700			Petit Capitaine	600
Seiche	700				

Source: STAL-Pêche, 1973

Les produits de STAL-Pêche sont de bonne qualité, hygiènique mais coûtent 2 à 3 fois plus chers que ceux de la pêche artisanale.

3.2.2 Commercialisation au niveau des marchés de détail

A partir des principaux points de vente en gros, il existe une distribution rayonnante sur les marchés de Lomé et les villes de l'intérieur du pays.

3.2.2.1. Marchés de Lomé et ses banlieues

Assigamé est le principal point de vente **au** détail du poisson frais. Le nombre de vendeuses varie suivant les jours

et les heures. La plus forte vente a lieu les premières heures de la matinée. Les commerçantes s'approvisionnent sur les plages la veille au soir ou de très bon matin.

Il n'y a pas de structure destinée à la vente du poisson, sauf un périmètre reconnu par les clients comme lieu de vente. Les tables en bois ou les plateaux de fortune sont utilisés pour exposer le poisson. En période de forte production les étals sont alignés sur les trottoirs et gènent la circulation. La vente s'effectue au tas ou par unité pour les grosses pièces.

Les produits ne sont jamais glacés. Pour leur garder une certaine fraîcheur, les détaillants les enrobent de sable mouillé de mer. Certains consommateurs estiment que le poisson glacé est moins savoureux. Malheureusement cette pratique expose le poisson à une contamination microbienne accrue, et limite ainsi sa fraîcheur.

Il est difficile de réunir des renseignements sur les prix de vente, car ceux-ci varient d'une journée à l'autre et d'une détaillante à l'autre. Le tableau n° 14, indique les prix au détail pratiqués au "grand marché" de Lomé.

La différence des prix est due à la plus grande oppétence et aux moindres disponibilités du poisson frais. D'une façon générale, les prix sont élevés par rapport à ceux pratiqués au débarquement. La marge bénéficiaire peut atteindre 50 pourcent.

TABLEAU Nº 14. PRIX DES PRODUITS FRAIS DE PECHE (EN FEVRIER. 1984)

Espèces	Poids	Prix en CFA	Prix au kilo en CFA
Maquéreau	1,5 kg	500	330
Pristipome	900 g	550	610
Carangue	700 g	500	714
Ceinture	700 g	550	785
Chinchard	150 g	125	833
Dorade rose	500 g	450	900
Crevette	50 g	150	3.000

Source : Enquête au marché central de Lomé.

A côté des marchandes de produits frais, on trouve, des poissons et crevettes lumes et séché. Ils s'écoulent par tas ou par petits paniers. Les prix varient de 25 à 100 F CFA en fonction de l'importance du lot.

Dans les quartiers et la banlieue de Lomé, le commerce des produits de la pêche est caractérisé par la rareté du poisson frais.

3.2.2.2 Les marchés des villes intérieures

Sur ces marchés se vendent les produits transformés de production nationale. Du fait des conditions difficiles de transport et de manutention, le poisson séché ou fumé arrive détérioré sur les marchés terminaux. Il est fréquent de trouver sur ces marchés du poisson moisi ou sous forme de farine. Le poisson frais est fourni dans les villes intérieures par SOTRICO et SOTOMAREY, sociétés importatrices du poisson congelé.

Du fait de la rareté des produits de mer, les prix sont généralement élevés, et augmentent du Sud vers le Nord. Il est donc nécessaire de rationnaliser les circuits de distribution et d'exercer un contrôle sur la qualité et les prix des produits proposés aux consommateurs.

3.2. <u>Distribution des produits de mer</u>.

3.2.1 Le transport.

On distingue deux types de transport :

- le transport d'approche entre les lieux de débarquement et les marchés locaux. Il a lieu dans les taxis collectifs. La STAL-Pêche utilise un camion frigorifique.

- Le transport d'éclatement amène les produits vers les marchés terminaux. Trois moyens sont utilisés :
 - . Le train :
 - . Le camion de transport en commun ;
 - . Le camion frigorifique des sociétés de pêche industrielle.

Les produits transformés sont conditionnés dans les sacs de jute ou dans les corbeilles de 20 à 30 kg recouvertes par une couverture de jute.

3.2.2 Les circuits de distribution

Les grands axes de communication routiers et ferroviaires favorisent la distribution des produits de mer.

- circuit Nord

Les produits sont transportés par le chemin de fer Lomé-Blitta, et ravitaillent les marchés de Tsévié, Notsé; Agbonou, Atakpamé, Blitta. Le transport routier amène les produits jusqu'à Dapaong et intéresse les villes comme Sokodé, Bafilo, Kara, Niamtougou, Kante, Mango. En plus du poisson de Lomé, les produits de la pêche venant du Bénin alimentant les marchés de Pagouda et de Kéta.

Les commerçantes collaborent avec des intermédiaires sur ces voies, à qui elles livrent les produits. Les intermédiaires se chargent de l'écouler sur les marchés terminaux. Ils perçoivent alors une commission après épuisement du stock.

- circuit Est

L'approche se fait par le train ou par la route. Les marchés de Vogan, Aklakou, Tabligbo reçoivent les produits de Lomé ou d'Aného. Le commerce est détenu par les grossistes qui

vendent crevettes, poissons fumés ou séchés à des intermédiaires locaux.

- circuit Ouest

Le centre de distribution ouest se situe à Kpalimé près de la frontière avec le Ghana. Les produits en provenance de Lomé, de Hô et Kpandou (au Ghana) sont écoulés sur les marchés des villages d'Agou, Dayes, Adeta etc.... (17)

Tous les circuits commerciaux ne sont pas entièrement connus. Le réseau de distribution Nord est le plus long. Par ailleurs les produits de mer manquent sur les marchés terminaux écartés de l'axe routier principal. Du fait que la demande est forte, les prix sont élevés au détriment de la qualité. Il paraît nécessaire d'améliorer les conditions de commercialisation des produits de la pêche maritime. Le vrai problème consiste à trouver des solutions pour relancer la production nationale et augmenter les quantités disponibles pour la consommation humaine.

TROISIEME PARTIE:

PERSPECTIVES D'AVENIR

 \mathbf{ET}

AMELIORATIONS SOUHAITABLES

Compte tenu des difficultés énoncées lors de l'examen de la situation actuelle de la pêche maritime au Togo, on devine l'ampleur des tâches à entreprendre pour développer ce secteur.

Les actions à mener se situent à différents niveaux et intéressent le secteur artisanal et son environnement, le secteur industriel et l'Administration des pêches. Dans le cadre de l'élaboration du IV^eplan de développement économique et social ces considérations ont servi à faire le choix des priorités en faveur de la pêche.

CHAPTTRE I

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME

1 - Plan de développement économique et social (1981 - 1985)

La priorité du IV^eplan économique et social en cours est de poursuivre le développement de la politique agricole, animale et sylvicole qui constitue l'armature de tout système économique. Elle vise la recherche de l'indépendance véritable par divers autosuffisances. '(8)

Au chapitre de la pêche maritime et continentale, le ${\sf IV}^e$ plan prévoit :

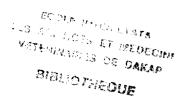
- l'achat de deux bateaux polyvalents de petite envergure ;
 - l'organisation du marché du poisson :
- la mise en place d'une infrastructure de production de glace et de conservation ;
 - l'agrandissement du port de pêche de Lomé;
 - la protection des ressources halieutiques.

Les besoins financiers totaux étaient estimés à 648.800.000 F dont 421.720.000 F d'investissement.

2. Objectifs et réalisations.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- augmenter la production nationale pour répondre à la demande de la population dont la consommation en 1985 devrait être de 13,550 kg / habitant.



- augmenter le revenu des pêcheurs artisans par la modernisation de la pêche et la normalisation du marché du poisson ;
- fournir les installations frigorifiques pour permettre la conservation des produits de pêche, leur diffusion vers les centres intérieurs de consommation et faire de Lomé un centre de transit pour les produits congelés destinés aux marchés des pays sahéliens.

Les problèmes de financement ont entravé l'application et le suivi de ce modeste projet et imposé l'adoption de plans intérimaires triennaux pour la période allant de 1981 à 1986.

2.1 Premier plan triennal 1981 - 1983

Trois priorités ont été retenues :

- 1 l'installation d'une chaîne de froid;
- 2 l'amélioration de la pêche maritime artisanale.
- 3 la protection et l'aménageement des pêches au niveau des fleuves, lacs et lagunes.

Ce programme n'a reçu qu'une réalisation partielle. En effet depuis le mois de mai 1983, la prospection du plateau continental est en cours pour proposer un schéma d'aménagement et de développement de la pêche maritime.

En juin 1983 une mission de la FAO a visité le Togo pour procéder à une étude d'identification sur le développement de la pêche maritime artisanale. Le projet d'une durée de 2 ans et demi vise et recommande :

- le développement et la modernisation de la pêche artisanale maritime. Deux petits bateaux polyvalents sont prévus dans la phase de démonstration et d'expérimentation.

- un appui à la pêche artisanale piroguière par la relance de la Coopérative de Vente des Articles de Pêche (COVAP) et sa dotation en fonds de roulement.
- une assistance aux pêcheurs par une formation du personnel technique en ce qui concerne les nouvelles méthodes de pêche envisagées, ainsi qu'une formation en gestion financière à l'intention du personnel affecté à l'organisme de vente du matériel de pêche.

2.2 Deuxième plan triennal 1984 - 1986

Il s'intéresse :

- 1 au développement de la pisciculture en cage, projet financé par le Centre de Recherche pour le Développement International (C.R.D.I). Dénommé projet de développement de la pisciculture en cage (PISCADEV), il a débuté en février 1981, et se trouve actuellement dans sa phase de démonstration. (3)
 - 2 à l'aménagement barrages à buts multiples.
 - 3 à l'extention du port de pêche de Lomé.

Ces points pour leur réalisation nécessitent la recherche de financement extérieur.

L'écart défavorable entre la formulation et l'application est très grand. Dans la plupart des pays il est attribuable à l'insuffisance ou à la mauvaise qualité du travail préparatoire des projets d'investissement (FAO, 1978). (29)

On ne peut pas croire que le Togo ne connaît pas cet handicap, mais la situation actuelle imposée par la conjoncture économique internationale, explique le mieux cette situation qui a fait de la pêche et même de l'élevage les parents pauvres de la politique agricole au Togo.

S'il est impossible de mettre en oeuvre les programmes du présent plan économique et social, certaines améliorations indispensables doivent être entreprises à terme, pour redresser ce secteur important de l'économie

CHAPITRE II

AMELIORATIONS SOUHAITABLES

I - ACTIONS AU NIVEAU DU SECTEUR ARTISANAL

La pêche artisanale doit constituer une priorité dans l'effort de développement en faveur de la pêche. Hormis son rôle de premier fournisseur de produits frais à la population locale, le secteur artisanal présente beaucoup d'avantages par rapport à la pêche industrielle. (37)

- beaucoup de bateaux et d'engins participant à la pêche artisanale nécessitent un investissement plus faible que dans les autres secteurs de l'économie. Elle fournit des produits moins coûteux.
 - elle entraîne la création d'un nombre plus élevé d'emplois ;
 - elle assure un revenu à un nombre important de familles ;
- elle dispose d'un personnel dont la formation est moins coûteuse, souvent dispensée par la génération précédente.

Les améliorations dans le secteur artisanal doivent viser non seulement à accroître la production, mais également à améliorer les conditions socio-économiques dans l'environnement pêcheur par les mesures suivantes :

- organisation des pêcheurs en coopérative,
- modernisation de la pêche artisanale,
- renforcement de la formation du pêcheur.

1. Système coopératif

La nouvelle approche du développement prend comme moteur les groupes sociaux en tenant compte de leurs aspirations. Cette réforme à partir de la base exige une nouvelle forme de relation entre structures administratives et populations locales. (48)

La politique du Togo est nettement en faveur de la promotion des coopératives comme principal outil de développement du secteur primaire, notamment celui de la pêche. Elle s'est matérialisée par la création de la Caisse Nationale de Crédit Agricol (CN.C.A) et la formation dès 1978 de précoopératives dont les résultats n'ont pas été un succès.

A l'instar de certains pays du Comité de Pêche pour l'Atlantique Centre Est (COPACE), les coopératives de pêcheurs doivent être un instrument réel au service du pêcheur pour son développement social et économique. Leurs fonctionnements doivent être clairement dégagés pour que les membres aient davantage confiance des possibilités pratiques et tangibles de l'action coopérative.

1.1 Rôle et importance des coopératives :

Elles sont à la base de tout programme d'aide au développement social et économique. Elles facilitent l'introduction d'équipements modernes ainsi que l'accès des vulgarisations et des formateurs au milieu pêcheur.

1.2 Fonctionnement des coopératives

Elles doivent être gérées par un Conseil d'Administration qui préside les assemblées générales. Celles-ci sont composées d'adhérents pêcheurs à la coopérative. L'assemblée générale nomme et révoque le Conseil d'Administration. A ces réunions peuvent assister les responsables chargés de l'administration des pêches.

Les fonds des coopératives saront constitués des taxes d'adhésion définies par l'assemblée générale et des cotisations extraordinaires.

1.3 Prestations en faveur des coopératives

Elles peuvent se présenter en deux volets :

- Dans la première phase, la mission des encadreurs sera de convaincre les pècheurs de l'opportunité des coopératives et d'encourager le regroupement . (44)

Les coopératives doivent avoir l'exclusivité de la distribution des moyens de production à des conditions avantageuses (subventions et prêts à faibles taux d'intérêt).

- Dans - Adeuxième phase fournir des infrastructures pour la commercialisation et les services annexe (chambre froide, marché de poisson...) en vue de vendre les produits dans le cadre de la coopérative. Selon Laming (G.N) et Hotta (M.), 1979, le système ainsi organisé sera en mesure de concurrencer les structures traditionnelles de commercialisation. Il devra avoir pour effet d'assurer aux pêcheurs une rémunération plus équitable, d'améliorer la qualité des produits vendus, de réduire les pertes, de rationnaliser les circuits de vente, et au niveau du consommateur de garantir des prix plus avantageux.

1.4 Rôle de l'Etat au niveau des coopératives

- Il est responsable de l'application de la politique nationale par l'intémédiaire des agents chargés de l'administration des pêches. Ces derniers doivent organiser, enregistrer, conseiller et inspecter les coopératives
- Il doit coordonner les activités d'éducation et de formation des pêcheurs.

- L'Etat doit accroître les facilités bancaires en faveur des coopératives, élaborer des projets à caractère socioéconomique pour renforcer l'efficacité des coopératives. Il faudrait revoir la question des taux d'intérêt de 8 à 9 % pratiqués par la C.N.C.A., taux qui semble élevé, et élaborer en conséquence un système de crédit approprié à une communauté pauvre.

L'Etat doit incidemment intervenir en faveur des coopératives et leur laisser le soins de s'organiser.

2. Modernisation de la pêche artisanale

Il s'agit d'introduire de nouveaux types d'embarcations tout en continuant la politique de motorisation des pirogues traditionnelles.

2.1 Motorisation des pirogues

Entreprise depuis 1964, elle a en un impact certain sur la plan social :

- augmentation du revenu
- réduction des heures de pêche
- facilitation de l'accès à la mer, et réduction des efforts physiques.

Mais il est certain aussi que la motorisation à 100 % ne serait pas réaliste. Les pirogues opérant ren rel de la côte n'ont pas besoin de moteur qui ne ferait qu'augmenter le coût plutôt que le revenu.

Le moteur hors-bord ne constitue toujours pas un facteur économique rentable. Les pannes fréquentes, le prix élevé du carburant, la courte durée des pièces détachées peuvent freiner la production. (32) Il faudrait dès que possible utiliser le petit moteur in-bord et même adopter la rame ou le voile quand les vents sont favorables.

La motorisation doit s'appuyer sur un centre d'approvisionnement en engins de pêche, moteurs et pièces détachées.

La «Coopérative de Vente des Articles de Pêche qui va démarrer ses activités avec l'aide de la FAO, devrait avoir un atelier de réparation de moteurs pour éviter aux pêcheurs le renouvellement des moteurs hors-bord très coûteux.

On devrait envisager la mise sur pied d'un atelier de fabrication de pirogues en planche pour limiter les importations.

2.2 Nouveaux types d'embarcation de pêche artisanale

La pêche artisanale utilise la pirogue dont le taux de production est limité par sa taille qui varie de 6 à 9 m.

Une solution pourrait sans doute être trouvée en employant les embarcations qui offrent une plus grande autonomie de manoeuvre et une grande capacité de production en toute saison.

1 - Pircgue glacière

C'est une embarcation de grande taille 9 à 10 m de long voire 15 m, munie d'un moteur in-bord à mazout d'environ 25 ch. Elle est équipée d'un appareil de navigation et d'un container à glace placé en son centre. Les équipements à bord permettent la pêche à la senne, au chalut ou à la ligne. Les sorties en mer peuvent durer 2 à 3 jours avec un équipage de 10 hommes.

Les embarcations à coque en bois sont disponibles dans le chantier naval de Téma au Ghana. Les pirogues glacières de 10 à 15 m sont utilisées au Sénégal. (39)

2 - Senneur artisanal

C'est un petit bateau de 12 à 15 m possédant une cale de glace, un moteur diesel hors-bord.

Il peut embarquer 10 hommes à bord et faire la pêche de surface et de fond même pendant la saison morte. Il peut pêcher ainsi durant toute l'année.

Ce type de bateau est disponible à Téma au Ghana.

Il ne suffira pas, dans le cadre de la modernisation de la pêche artisanale, de proposer ou de remettre du matériel moderne aux pêcheurs. Le succès des solutions de développement dépend de la réceptivité de ces derniers, de leur savoir faire, d'où la nécessité d'une formation adéquate.

3. Formation du pêcheum

Cette formation doit revêtir deux volets :

- une initiation à la pêche ou formation primaire.
- un perfectionnement.

3.1 Formation primaire

La pêche peut constituer à l'heure actuelle un débouché pour la jeunesse désoeuvrée. Il importe de lui enlever le caractère traditionnaliste qui a fait d'elle une chasse gardée pour certains groupes ethniques.

La formation des jeunes peut se faire par les professionnels Togolais recrutés par l'Etat à cet effet, ou dans les écoles spécialisées à l'étranger.

Ces jeunes devraient bénéficier de facilités pour leur installation par une assistance technique et financière.

3.2 Formation de perfectionnement

Le pêcheur doit prendre en main les moyens de son épanouissement social. Pour une utilisation judicieus du matériel mis à sa disposition il faudrait l'initier à son entretien et son usage. Les pêcheurs doivent apprendre à employer à bon escient les nouveaux bateaux et les équipements qu'ils possèdent. La formation de perfectionnement visera à relever le niveau d'instruction des pêcheurs et leur premettre sune plus grande ouverture sur les nouvelles techniques de la pêche.

Pour mieux lutter contre le froid, le tabagisme, l'alcoolisme, et utiliser le gilet de sauvetage, le pêcheur devrait
être sensibilisé sur les problèmes de la sécurité en mer, de
l'hygiène alimentaire et vestimentaire. Les pêcheurs artisans sont
"victimes" de la manipulation des financiers qui les maintiennent
dans une situation d'endettement chronique. Leur initiation à la
gestion financière leur donnerait sans doute l'autonomie nécessaire pour mieux jouir du fruit de leur labeur.

Leur perfectionnement technique devrait se faire dans le cadre des séminaires et des campagnes de sensibilisation organisés par l'Administration des pêches avec la collaboration des organismes d'aide aux pêcheurs.

La recherche de véritables solutions de développement de la pêche maritime artisanale doit prendre en premier lieu le pêcheur et son environnement comme facteur d'un meilleur rendement.

.../...

II - ACTIONS AU NIVEAU DU SECTEUR INDUSTRIEL

Les multiples avortements des projets d'entreprises privées ou publiques constatés dans la pêche industrielle recommande beaucoup de prudence dans la formulation des programmes dans ce secteur.

Il a été conseillé l'agrandissement du port de pêche de Lomé et l'installation d'une chaîne de froid.

On s'accorde à reconnaître que les véritables obstacles à la pêche industrielle ne relèvent ni des problèmes d'infrastructure ni des circuits de distribution et de commercialisation. Il s'agit en fait d'une inadéquation des conditions techniques et socio-économiques des exploitations.

On ne devrait donc pas envisager la création de nouvelles sociétés tant qu'on aura pas pu faire fonctionner convenablement celles qui sont en place.

Pour notre part, améliorer la pêche industrielle devrait avoir pour objectif :

- l'acquisition de nouvelles unités de pêche mieux conçues et plus adaptées aux conditions de l'environnement de nos pêcheurs
- la lutte contre les ruptures de sortie en mer, dues au caractère presque saisonnier de la pêche togolaise, par l'importation du poisson congelé, ce qui peut constituer un contrepoids aux difficultés financières que connaît l'industrie de pêche. Dans ce cas, il serait nécessaire d'augmenter la capacité des chambres froides. Celle de la STAL-Pêche ne dépasse pas 60 tonnes.

Nouveaux types de bateaux de pêche industrielle

Le plateau continental togolais est accidenté. Il y a prédominance de poissons pélagiques. L'utilisation d'équipements adaptés aux conditions naturelles permettrait d'augmenter la production.

1) - Les bateaux polyvalents

La pêche industrielle togolaise utilise un (bateau) chalutier. L'utilisation de bateaux chalutiers - senneurs permettrait de faire la pêche de fond et de surface. Ce qui contribuerait à augmenter les tonnages débarqués et à faire la pêche durant toute l'année.

Les prototypes utilisés dans la pêche semi-industrielle ghanéenne sont des bateaux de moyenne envergure 15 à 30 m, transportant la glace à bord. Les excursions durent 3 à 5 jours. Les bateaux sont équipés de chalut et de senne. (6)

2) - Les cordiers

La zone du plateau continental occupée par la barrière coraillienne et les têtes de coraux est sous exploitée car inaccessible au chalut (Amegavie, 1977). Elle recèle des espèces de haute valeur marchande telle que les mérous, les carpes rouges (Berrit et Crosnier, 1966). On pourrait utiliser sur cette zone des cordiers plus adaptés.

Les cordiers en usage au Sénégal ont les caractéristiques suivantes : (41)

- 13 de long sur 3 à 4m de large
- moteur diesel de 70 ch.
- cale refrigérée
- 10 hommes d'équipage
- 10 à 18 jours de sortie en mer
- un sondeur
- pêche à la ligne de fond.

On peut envisager à terme l'achat d'un bateau à long rayon d'action pour la pêche au thon au large de nos côtes.

Pour rentabiliser ces nouvelles unités de pêche il faudrait organiser leur rotation et surtout s'acquérir des licences de pêche dans la sous-région.

III - ACTIONS SUR LES CONDITIONS DE CONSERVATION, DE DISTRIBUTION

ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE PECHE.

Ces actions visent la réduction des difficultés et des pertes au cours de la manutention et de la transformation, l'amélioration de la qualité des produits, l'augmentation des quantités disponibles pour la consommation.

1. - Amélioration des conditions de distribution et de commercialisation.

Cette action a pour but de permettre la diffusion la plus large possible des produits de mer de production nationale ou d'importation. Elle pourrait rectifier le déséquilibre entre les différentes zones de consommation. En outre il s'agit de mettre à la disposition du consommateur des produits salubres.

1.1 - Normes qualitatives de poissons frais, moules et crustacés.

Les poissons frais destinés à la consommation humaine doivent subir l'inspection de contrôle hygiénique. Ils doivent être maintenus au cours de leur transport ou entreposage, sous glace dans les caisses perforées, ou à une température de 0°C à +2°C. L'indice d'altération ne doit pas dépasser 2,7 au moment de la livraison ou 2,8 pour une livraison suivie d'une cuisson immédiate.

Les moules doivent être placées à dégorger dans une eau saine, 3 jours au moins avant leur livraison aux consommateurs. Elles doivent être vivantes. On ne devra pas déceler plus de 25 p. 100 de morts dans un lot à livrer. (48)

Les crustacés, crevettes ou autres doivent avoir l'aspect brillant, lourd, glisser facilement à la main et être dépourvues de toute odeur de putréfaction.

Les agents qui manipulent les produits de mer surtout frais doivent être indemnes de tuberculose et ne doivent pas être atteints de salmonellose en tant que porteurs sains ou chroniques.

Ils devraient être écartés jusqu'à guérison complète lorsqu'ils sont atteints de l'hépatite à virus A, de dysenterie, de bronchopneumonie, de furoncle, d'abcès ou de coupure suppurée aux mains.

Ces mesures tendent à éviter aux consommateurs les intoxications et les toxiinfections alimentaires. Ces spécifications devraient s'observer sur les marchés et sur les lieux de stockage des produits de la pêche.

1.2 - Normes hygiéniques de conservation

Les températures des chambres froides ou tout contenant où sont conservées les denrées alimentaires d'origine animale destinées à une collectivité doivent être inférieures ou égale à +7°C pour la réfrigération, et inférieures ou égales à -8°C dans le cas de la congélation.

La durée de conservation du poisson ne doit pas excéder 1/2 mois en cas de réfrigération et 12 mois en cas de congélation.

Mais le produit à conserver doit être sain, les entrepots propres et dépourvus de moisissures.

1.3 - Amélioration des marchés de poisson

Tous les centres d'écoulement du poisson doivent être adéquatement équipés pour permettre une manipulation aisée de cette denrée par la mise en place d'un box de mareyage et d'étals pour poissons frais.

L'utilisation de la glace ou de bacs isothermes doit être exigée pour conserver le poisson lors de sa vente.

Les villes intérieures devraient disposer de chambres froides conçues de façon à servir également de points de vente. Il serait souhaitable de préférer les chambres froides préfabriquées dont les dimensions peuvent être ajustées aux besoins du lieu. (52)

Les produits traités doivent bénéficier des conditions de manutention de façon à réduire les pertes.

. . . / . . .

La vente des produits de pêche dans le cadre d'une coopérative de pêcheur serait un pas vers la normalisation du marché du poisson. Il serait possible d'élaborer une réglementation sur les transactions des produits de mer pour éviter le monopole, les reventes successives d'une part et favoriser d'autre part les mareyeurs qui livrent leurs produits à l'intérieur du territoire.

2. - Amélioration des techniques de préparation et de manutention des produits transformés

Le niveau de la pêche n'est pas susceptible à l'heure actuelle d'alimenter une industrie de transformation. Il paraît plus convenable de porter quelques modifications de nature à perfectionner les techniques traditionnelles mieux acceptées par la population et moins coûteuses.

2.1 - Au niveau du séchage

Le séchage tel qu'il est pratiqué par nos populations, expose les produits à la contamination par le sable, les mouches et autres agents nuisibles.

Il est recommandé d'installer dans le port de pêche des claies et de limiter des aires aménagées pour le séchage du poisson. Le contact des produits avec le sable pourrait être évité.

Le séchage de grosses pièces peut se faire en les suspendant à des dispositifs appropriés. Cette méthode a l'avantage d'accélérer le séchage et d'éviter donc la putréfaction constatée pendant le séchage ordinaire.

2.2 - Au niveau du fumage

L'objectif est d'utiliser les fumoirs simples et peu coûteux, sans porter atteinte à l'acceptibilité du produit obtenu.

Pour éviter le gaspillage de fumée et du bois de fumage, SOW 1975, a proposé un four de 1,5 m de haut où on peut disposer 6 claies comme suit :

- la première claie à 60 ou 70 cm du sol
- les suivantes à 10 cm, l'une de l'autre, le tout reposant sur des tiges de fer traversant les parois du four d'un mêtre de long.

Les couches ainsi disposées peuvent permettre d'augmenter les tonnages à fumer pour une même quantité de fumée.

2.3. - Au niveau de la manutention et de la prévention des pertes des produits traités.

Les dommages physiques, l'insectisation et les attaques microbiennes sont les principales causes des pertes.

Pour la désinsectisation dans les entrepots, SOW 1975, recommande l'application d'une solution aqueuse à 1 p. 100 d'émulsion de malagrain (5 p. 100 de malation) et d'enrouler le poisson dans des nattes disposées sur des étagères situées à 30 cm du sol des entrepote pour faciliter le nettoyage et l'arrosage.

Les produits doivent être conditionnés de façon qu'ils ne brisent pas au cours du transport. Les matériaux utilisés doivent empêcher la vermine d'attaquer le produit. L'emballage doit être alors rigide et imperméable à l'humidité et aux parasites spécifiques.

IV - ACTIONS AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION DES PECHES

1. - Au niveau de l'Administration

L'expérience malheureuse de l'Administration des pêches découle de l'incoordination des activités des deux directions des pêches. Ce qui a donné lieu à des conflits de compétence.

La création d'une seule direction permettrait de coordonner et d'appliquer les décisions.

En attendant, il serait souhaitable de créer une structure de collaboration plus étroite entre les deux directions qu'on pourra dénommer "Conseil des pêches". Il sera composé des principaux responsables des pêches au niveau des deux directions et aura pour tâche:

- de coordonner les activités en matière de pêche ;
- d'étudier les problèmes liés à la pêche et de faire des propositions pour leur résolution ;
- d'esquiser des programmes de développement de nature socioéconomique en faveur de la pêche.

Les modalités de son fonctionnement devraient être définies par les deux parties.

2. - Au niveau de la Gestion des ressources halieutiques

2.1 - Protection et Aménagement des ressources halieutiques .-

Un des objectifs de l'aménagement est d'aboutir à l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques. La menace pèse sur la disparition de certains stocks. C'est le cas de la disposition de la pêcherie de sardinelles rondes devant le Ghana et la Côte-d'Ivoire. (Fishery Research Unit Tema et al, 1976). De plus l'extention de la zone économique exclusive (ZEE) à 2000 milles exige de l'Administration, un contrôle plus rigoureuse qu'avant. (53)

2.1.1 - Mesures de protection et d'aménagement

Elles doivent s'appuyer à la fois sur l'autorité traditionnelle et gouvernementale.

2.1.1.1 - Système traditionnel d'aménagement

Dans le passé, le secteur artisanal de la pêche maritime a été soumis à une règlementation locale faisant appel à une démocratie traditionnelle dont le principe de base est le respect de l'autorité du pouvoir traditionnel.

Les mesures consistaient essentiellement à :

- installer des saisons de pêche ;
- contrôler l'admission des nouveaux pêcheurs ;
- attribuer des lieux de pêche

L'autorité traditionnelle doit être réactive pour suppléer le pouvoir gouvernemental.

L'expérience a montré qu'il est difficile aux agents de l'Administration de parvenir à assurer le contrôle et la gestion des pêches artisanales. La dispersion des pêcheurs, les départs et les retours des pêcheurs qui ont lieu même la nuit, la contrariété des pêcheurs face à ce qu'ils considèrent comme une ingérence des pouvoirs publics, et leur méfiance quant à ses véritables motifs rendent difficile un contrôle efficace. (45) D'ailleurs les agents de l'Etat ne s'intègrent pas toujours facilement, ne perçoivent pas l'importance socio-économique de la pêche artisanale. Ce qui ne permet pas leur adoption par les pêcheurs.

De l'avis de Lawson 1980, il est très important que le contrôle et la gestion de la pêche artisanale soient confiés aux communautés de pêcheurs et à leurs chefs, désignés par elles, car elles ont une parfaite connaissance de ce qui se passe dans leurs milieux et ont l'expérience de leurs pêches.

Les différentes méthodes d'auto-contrôle par les communautés de pêcheurs devraient être analysées afin de les adapter aux conditions actuelles de la pêche. L'autorité traditionnelle des communautés pêcheurs doit être rétablie, encouragée et renforcée dans l'intérêt des pêcheurs et de l'Administration des pêches.

2.1.1.2 - Système gouvernemental d'aménagement

Il s'exerce par l'application de textes réglementaires. Le contrôle, le suivi et la surveillance posent certains problèmes. Les services chargés de l'application des textes ne disposent pas de moyens de contrôle en mer. Les pêcheurs artisans sont réticents à ces mesures qu'ils considèrent comme impopulaires. (53)

Cependant certaines solutions peuvent être adoptées lorsque la condition l'exige :

- imposition des restrictions à certaines pratiques nuisibles et destructrices. La senne de plage détruit les frais et les immatures. Il faudrait donc repérer ces lieux et interdire leur accès à la senne de plage. La pêche dans le chenal de la lagune à Aného contribue à détruire les immatures et épuiser le renouvellement de certaines espèces telles que crevettes roses, ethmaloses. (43)
 - limitation de la dimension des mailles par des mesures indirectes :
 - exiger l'importation des filets répondant aux normes réglementaires;
 - 2) proposer une indemnité compensatoire aux pêcheurs lorsqu'ils remettent leurs engins.

La meilleure solution est de convaincre le pêcheur de la nécessité de la réglementation en le faisant participer à son application.

Pour la pêche industrielle les problèmes sont aussi importants que ceux rencontrés au niveau de la pêche artisanale. L'Etat doit contrôler l'étendu de la pêcherie nationale afin de réglementer et de conserver ses ressources de manière efficace.

La gestion des ressources halieutiques en haute mer nécessite des dépenses considérables (bateaux ou avions de surveillance). La surveillance en haute mer est confiée à la marine militaire qui repère et appréhende les navires de pêche non détenteurs de licence de pêche. Certains aspects de contrôle sont négligés : la vérification de la conformité des engins de pêche, inspection des prises (espèces, tailles).....

La protection et la gestion des ressources issues du nouveau régime de droit de mer, ne peuvent être efficaces que dans le cadre d'une coopération régionale ou sous-régionale afin de minimiser les coûts au bénéfice des Etats concernés. (4)

Le succès de l'aménagement des pêches dépend en partie de la qualité des renseignements de nature scientifique. Il est donc important d'améliorer le système de collecte de données statistiques sur la pêche et leur traitement. (39)

2.1.2 - Mesures au niveau de la collecte de données statistiques.

Les données statistiques sont la base nécessaire à l'évaluation des besoins de l'aménagement. Trois types d'informations doivent être recherchées : (45)

- 1 les caractéristiques de la pêche en terme de rendement, de densité de pêcheurs et de rendement par pêcheur.
- 2 les données économiques sur la production halieutique.
- 3 les particularités de l'environnement.

Pour aboutir à un minimum d'informations fiables, il est nécessaire de multiplier les postes de collectes pour couvrir le maximum de lieux de débarquement.

Afin d'améliorer le niveau professionnel des recenseurs, et leur faire prendre conscience de l'importance de la tache qu'ils accomplissent, les responsables des pêches devraient organiser des cours et séminaires à leur intention. L'Administration doit faire un effort pour faciliter leur travail en leur procurant les moyens de déplacement (vélomoteurs, bicyclettes...).

A court terme on devrait contourner les problèmes techniques et financiers de l'Administration en adoptant les solutions proposées par Kapetsky en 1981, à savoir :

- 1 bénéficier des recherches d'étudiants de l'université en les chargeant dans le cadre de la préparation de leur thèse, de faire des études spécifiques sur la pêche maritime. L'équipement pour la recherche, les frais de déplacement et de subsistance pourraient être à la charge de l'université ou de l'Administration.
- 2 exploiter les résultats des pays voisins dans le domaine de la recherche halieutique et se contenter d'une enquête de contrôle pour s'assurer que les résultats sont transposables localement. Ceci suppose une coopération entre les Etats côtiers en matière de recherche halieutique.

2.2 - Besoins d'une coopération sous-régionale dans le domaine de la recherche halieutique.

Notre pays ne dispose d'aucun centre de recherche sur la pêche maritime. Le seul laboratoire installé à Agbodrafo pour l'ana-lyse biologique et de qualité de produits de mer n'est plus fonctionnel par manque de matériel de travail.

La recherche est nécessaire à la réalisation d'objectifs prioritaires en matière de développement de la pêche maritime. L'intérêt de la recherche est de fournir un avis scientifique objectif exact qui permet de concevoir les stratégies de développement.

L'objectif de la coopération régionale ou sous-régionale en matière de recherche haliautique est de :

- permettre une planification cohérente en matière de pêche, coordonner les actions en matière d'aménagement et en tirer le meilleur profit.
- planifier la compétition qui peut à terme constituer un danger pour le stock, en harmonisant les programmes et les objectifs de recherche.
- réduire le coût des programmes de recherche déployés vers les exigences des pays membres.

Cette coopération peut se faire par des échanges réguliers d'informations entre les centres de recherche ou par la création d'une organisation régionale dotée d'infrastructures et de personnel propres.

La nécessité d'une coopération au niveau du Golfe de Guinée se justifie par les différentes caractéristiques communes des pêches dans la sous-région :

- on trouve les mêmes ethnies pêcheurs ;
- les moyens production et de commercialisation sont semblables ;
- la sous-région possède des ressources modestes.

Il serait donc facile d'identifier les problèmes et de chercher les solutions adaptées à une population homogène. Actuellement il existe un vaste domaine où les connaissances sont très peu approfondies et nécessitent une recherche avant de pouvoir recommander des améliorations. Il s'agit entre autres :

- de l'aspect socio-économique de la pêche maritime artisanale;

- du rôle de la femme dans le commerce du poisson;
- de la forme de gestion à adopter au lendemain du nouveau régime de droit de mer.

Les premières actions à entreprendre dans le cadre de cette coopération seraient d'établir les priorités en matière de recherche, d'harmoniser les moyens et les techniques d'information.

Si cette coopération obtient l'aval des Etats membres, elle pourrait bénéficier des prestations du COPACE, Comité dont l'une des charges est de faciliter la liaison et la coopération entre les institutions nationales ou régionales, compétentes dans la zone maritime.

CONCLUSIONS GENERALES

La pêche maritime au Togo bénéficiades conditions naturelles peu favorables. Le littoral long de 48 km, borde un plateau continental étroit et parsemé de têtes corailliennes à partir de l'isobathe des 50 m. Les données actuellement disponibles sur les stocks halieutiques sont insuffisantes. On sait toutefois que les eaux du Golfe du Bénin sont peu poissonneuses et mal exploitées. C'est pourquoi il est nécessaire d'exploiter rationnellement nos ressources halieutiques afin d'accroître le niveau de la production nationale et limiter les importations de poissons.

Pour y parvenir il faudrait lever les obstacles suivants :

- l'insuffisance de capitaux pour l'acquisition des moyens de production;
- le manque de données statistiques fiables sur la situation socio-économique de ce secteur, indispensables à une planification efficace de la pêche;
- l'abscence de coopératives de pêcheurs et de services de vulgarisation viables, capables d'impulser le développement et servir de garantie au crédit bancaire :
- les difficultés de collaboration et de coordination des activités administratives en matière de pêche.

Tous ces facteurs constituent un frein au développement de la pêche maritime et entraînent des conséquences inévitables tels que :

- 1 le défaut d'approvisionnement des magasins de vente d'articles de pêche ;
- 2 le maintien du secteur artisanal au stade traditionnel avec des moyens de production peu évolués ;

.../...

- 3 les avortements fréquents des projets publics ou privés dans le secteur de la pêche maritime et en particulier dans le sous-secteur industriel;
- 4 la stagnation de la faible production nationale qui ne dépasse guère 10 000 tonnes de poissons par an. et qui a pour corollaire une augmentation incessante des importations de poissons et autres produits d'origine animale.

Il s'ensuit une disparité dans la distribution et la consommation des produits de mer sur l'ensemble du territoire, une fuite importante de devises estimées à 1.957.040.000 F CFA en 1982.(8)

Pourtant, ce secteur est appelé à jouer un rôle dans l'économie nationale. Il est donc nécessaire de trouver des solutions appropriées notamment :

- l'amélioration de la pêche piroguière par un approvisionnement permanent en engins de pêche;
- l'acquisition de grandes pirogues et de petits bateaux polyvalents;
- la relance des coopératives de pêche ;
- la formation professionnelle du pêcheur et son éducation ;
- le perfectionnement des techniques de préparation, de manutention des produits frais ou transformés.

Dans le cadre de la pêche industrielle il serait souhaitable d'utiliser des cordiers et des bateaux poyvalents de moyennes envergures et d'étendre le port de pêche.

Ces mesures seront fructueuses si l'Etat établit un dialogue permanent entre les pêcheurs et lui pour le choix judicieux des actions à entreprendre. Ce qui exige une coordination des activités entre les différentes Administrations des pêches et l'instauration d'une coopération régionale ou sous-régionale dans le domaine de la recherche halieutique.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du) Loi nº 64/14 du 11 juillet 1964 portant réglementation de la pêche; 1964.
- 2 ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du).

 Loi nº 64/16 du 1er juillet 1964 exonérant
 des droits et taxes fixaux d'entrée de matériel et fournitures d'équipements, armements
 et carburant destinés aux pêcheurs et importés sous couvert du Service des Pêches. 1964.
- 3 ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du)
 Projet de loi portant institution de taxes
 d'inspection sanitaire de poissons frais ou
 congelés débarqués par des bateaux étrangers.
 1963.
- 4 ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du)
 Coopération en matière de recherche halieutique dans le Golfe de Guinée.
- 5 ANONYME. TOGO: (Chambre de Commerce du):Commerce Spécial du Togo: Produits détaillés import-export: Années 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982.
- 6 ANONYME. Exposé national du GHANA.
 Stage ACDI/FAO/COPACE, sur la planification et l'aménagement des pêches.
 Lomé, TOGO; 6-17 Fév. 1978. pp. 387-404.
- 7 ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du)
 Direction des Productions Animales
 Résultats de l'enquête-cadre relative à la
 pêche artisanale.

 23 juillet au 30 septembre 1980;-10 p.
- 8 ANONYME. TOGO: Plan (Ministère)
 Document sur le IVe plan de développement
 économique et social 1981 -1985.
- 9 ~ ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du)
 Direction des Productions Animales. Enquêtecadre sur la pêche maritime artisanale:
 juillet 1982 11 p.
- 10 ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du)
 Direction des Production Animales. Evolution
 du secteur pêche et perspectives; 1983.

- 11 ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du)
 Direction des Productions Animales:
 Campagne d'étude du plateau continental
 togolais; janvier 1983.
- 12 ANONYME. TOGO: Développement Rural (Ministère du)

 Mission de préparation du document de projet pour le développement de la pêche artisanale maritime au Togo.

 (Note à l'intention du Gouvernement
 TCP / TOGO / 2202); juillet 1983.
- 13 ANONYME. Direction de l'Océanographie et de la pêche maritime (SENEGAL).

 Note au Secrétaire d'Etat à la pêche maritime; avril 1983.
- 14 ADJAHOTO (K). Politique de développement de la pêche au Togo.

 Mémoire ESTEG : Lomé : 1980 ; 95.
- 15 AMADOU (C.).
 La pêche et Santé publique dans la préfecture de Lacs.

 Mémoire DUSTS GS : Lomé : 1983 ; 185.
- 16 ATTIGNON (H.K.). Géographie du Togo.
 2ème édition. 1970.
- 17 AMEGAVIE (K.).
 Contribution à l'étude de la réglementation des pêches au Togo.

 Thèse : Méd. Vét. Dakar : 1977 ; 14.
- 18 AMEGAVIE (K.). Rapport sur les statistiques de pêche.
 Direction des productions Animales.
 Lomé, TOGO: 1979.
- 19 AMEGAVIE (K.).
 Bref apperçu sur la pêche maritime au Togo
 STAGE ACDI / FAO / COPACE sur l'aménagement
 des pêches. Lomé, TOGO; 6 17 Fév. 1978. _

 5 p.

.../...

20 - BAKHAYOKHO (H.). -

Bilan des pêcheries thonnières sénégalaises (1957-1976) : relation entre l'abondance des captures et les conditions hydrologiques. DEA U. de Bretagne Occidentale : 1978.

21 - BALACHANDRAN (K.K.) et PRABHU (P.V.)

Besoins en matière de séchage. Compte rendu du Colloque tenu à Edmonton, Alberta du 6 au 9 uillet 1981 sur la séchage des produits alimentaires. C.R.D.I.-195 F.

22 - BERNARD (P.). -

Perspectives des pêches maritimes au Togo : Besoins en équipements portuaires. S.C.E.T. Départ. des Pêches ; Fév. 1969.

23 - BERRIT (G.R.) : CROSNIER (A.). -

Fonds de pêche le long des côtes des Républiques du Dahomey et du Togo.
Brazzaville : ORSTOM, centre de Pointe-Noire (Congo); 1966.

24 - BORIS (G.). -

Problème analytique posé par le dosage des hydro-carbures aromatiques polycycliques dans les denrées alimentaires.
Ann. fals. Exp. Chim. Sept. 1980;
73 (787); 477 - 486.

25 - BOUKARI (A.K.). -

Pêche au Togo. Thèse : Médecine Vétérinaire ; Alfort : 1966. IFAN , DAKAR.

26 - BUSSIERAS (J.). -

Les principaux poissons marins de l'Afrique Tropicale de l'Ouest.

Cours magistral: EISMV 1970. - 26 p.

27 - CONWAY (J.). - DURAND (M. H.). -

La transformation artisanale, son rôle dans l'écoulement des produits de la mer au Sénégal.

Compte rendu de la consultation d'experts FAO sur la technologie du poisson en Afrique. Casablanca, MAROC : 7 - 11 juin 1983.-288 p.

28 - DIA (J. H.). -

Droit de la mer et l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques : 8ème journée de Médecine de Dakar : 9 - 14 Avril 1973.

Revue d'élevage et de dédecine Vétérinaire des pays tropicaux 1973. -133 p.

29 - ENGSTROM (J. E.). -

Préparation des projets d'investissement sur l'industrie de la pêche. STAGE ACDI / FAO / COPACE sur la planification du développement et l'aménagement des pêches. Lomé, TOGO, 6 - 17 fév. 1978;-175 - 211.

30 - FAO. -

Rapport de travail spécial sur l'évaluation des stocks démersaux du secteur Côte-d'Ivoire-Zaîre. Rome ; FAO : 1978. -74 p.

31 - FAO. -

Rapport sur le colloque ACDI / FAO / COPACE sur l'évaluation du droit de mer et les pêches en Afrique de l'Ouest. Banjul; 19 - 27 sept. 1977. Rome, FAO: 1979.-166 p.

32 - FAO. -

Rapport du groupe de travail <u>ad hoc</u> sur les pêches artisanales. Dakar, Projet COPACE: 1980. - 33p.

33 - FAO. -

Rapport de la 7^{ème} session du Comité de Pêche pour l'Atlantique Centre-Est. (COPACE) Lagos, Nigéria ; 10 - 14 Avril 1981. Rome, FAO : 1981. - 100 p.

34 - FAO. -

Rapport de la $4^{\rm e}$ session du Comité de Pêches. Rome, 26 - 30 mai 1981. Rome, FAO : 1981. - 34 p.

35 - FAO. -

Séminaire régional ACDI / FAO / COPACE pour les technologues principaux de la transformation du poisson. DAKAR: 10 - 14 oct. 1977. Rome, FAO: 1981. - 33 p.

36 - FAO. - Etat des stocks

Etat des stocks ichtyologiques dans le Golfe de Guinée. Dakar, Projet COPACE: 1982. - 14p.

37 - FAO. - Rapport de la consultation sur la pêche artisanale dans la région du COPACE.

Dakar, Projet COPACE: 1982. - 26 p.

38 - FAO. -

Rapport de travail <u>ad-hoc</u> sur la sardinelle des côtes de Côte-d'Ivoire / Ghana / Togo. Dakar, Projet COPACE: 1982. - 75 p.

39 - FAO. -

Rapport du groupe de travail sur les statistiques de prises et d'effort de pêche artisanale. Dakar, 24 - 27 m.i 1983. Dakar, Projet COPACE: 1983. -56 p.

40 - FAO. -

Rapport of the seminar on farme and catch assessment surveys for CECAF Costal Countries. Banjul, the GAMBIA; 4 - 13 oct 1982 Dakar, Projet COPACE: 1984.—144 p.

41 - GUEYE (A.). -

Les Lébous et la pêche artisanale. Thèse Médecine Vétérinaire. Dakar : 1977; 13.

42 - GULLAND (J.). -

Vers la gestion des ressources de la région du COPACE. Rome : FAO, 1979. - 25 p.

43 - KAPETSKY (J. M.). -

Pêche artisanale en lagune côtière et estuaires dans la région COPACE : sa plage dans le secteur des pêches et quelques réflexions sur son aménagement et son développement.

Dakar, Projet COPACE : 1981. - 32 p.

44 - LAMING (G. N.) - HOTTA (M.). -

Coopératives de pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Dakar, Projet COPACE : 1980. - 18 p.

45 - LAWSON (R.) - ROBINSON (M. A.). -

Les besoins et les possibilités d'aménagement de la pêche piroguière dans la région de COPACE. Dakar, Projet COPACE: 1983. - 28 p.

. . . / . . .

46 - LEUGES (J.) - LUKS (D.). -

Dosage de 3 - 4 Benzopyrène dans les produits de viande et de poissons fumés.

Revue de Fermentation et des Industries Alimentaires. Bruxelles T-29 (5). - 134 - 139.

47 - MILLAZ (R.) - DIAWARA (Y.). -

Action de développement et sociétés rurales. Tome 1. - Douala : IPD, 1983. - 194 p.

48 - MIKODE (A. D.). -

Approvisionnement en produits alimentaires d'origine animale des collectivités en République Populaire du Bénin.

Thèse. Méd. Vét. Dakar : 1977. - 8.

49 - SAIDOU (H.). -

Contribution à l'étude des conditions d'exploitation des produits de la pêche maritime au Cameroun.

Thèse : Méd. Vét. Dakar : 1980. - 13.

50 - SERET (B.); OPIC (P.). -

Poissons de mer de l'Ouest Africain Tropical ORSTOM ; Paris : 1981.

51 - SOW (H.). -

Le poisson fumé et séché au Mali

Thèse de Méd. Vét. Alfort: 1975; 29.

52 - TOURE (A. M.). -

Contribution à la connaissance et à l'amélioration du marché des produits de pêche au Sénégal.

Thèse: Méd. Vét. Dakar: 1977. - 3.

53 - TROADEC (J. P.). -

Introduction à l'aménagement des pêcheries : intérêts, difficultés et principales méthodes.

Rome; FAO, 1982. (224). - 100 p.

54 - TROADEC (J. P.). -

Objectif de l'aménagement.

Stage ACDI / FAO / COPACE, sur la planification du développement et l'aménagement des pêches.

Lomé, Togo, 6 - 17 Fév. 1978. - 223 - 256.

SOMMAIRE

INTRODUCTION p. 1	
Première Partie : Description globale de la pêcherie togolaisep. 3	•
CHAPITRE I : Généralités sur le Togo p. 4	
I - SITUATION ET LIMITES p. 4	
II - DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	
1. Structures Socio-administratives p. 4	
1.1 La populationp. 4 1.2 Subdivisions administrativesp. 5	
2. Structures économiques p. 5	
2.1 Voies de communication	
la politique nationale p. 6	
CHAPITRE II Le milieu marin p. 9	
1. Le littoral et la dynamique.marine p. 9	
1.1 La morphologie du littoralp. 9	
1.2 La dynamique marinep. 9	
2. Le plateau continentalp. 10	١.
2.1 La configuration du plateau continentalp. 11 2.2 Hydrologie au-dessus du plateau continentalp. 13	

CHAPITRE	III Les Ressources halieutiques p. 18
1. [Distribution et peuplement ichtyologiquep. 18.
	Distribution bathymétrique
	Distribution et peuplement des autres animaux marins
	2.1 Les crustacés
<u>Deuxième</u>	Partie : Situation actuelle de la pêche au Togop. 35
CHAPITRE	I Organisation de la pêche maritime p. 36
I - ORGAN	VISATION DE LA PECHE DANS LE SECTEUR ARTISANAL p. 36
1. I	Le pêcheur et son environnementp. 36.
	Le pêcheurp. 38. Le pêcheurp. 38. Le pêcheurp. 39
	Armement et technologie des engins de pêche artisanalep. 46
	2.1 Armementp. 46. 2.2 Technologie des engins de pêchep. 48.
	2.2.1 Engins passifs
	Evolution de quelques facteurs de productinn

II - ORGANISATION DE LA PECHE MARITIME DANS LE	
SECTEUR INDUSTRIEL	
 Expérience en matière de pêche industriellep. 55 Difficultés des sociétés de pêche industriellep. 58 Armement et technologiep. 59 	١.
III - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA PECHE MARITIMEp62) •
1. Structures administratives	! -
1.1 Division des Ressources Halieutiquesp. 62 1.2 Direction de l'Aménagement et de la Protection des Pêchesp. 68	
2. Structure juridiquep. 71	. •
CHAPITRE II: La production de la pêche maritime et sa destination	} -
I - PRODUCTION	١.
1. Pêche industrielle	· -
2. Pêche artisanalep. 75	>
3. Evolution de la production nationale)

1.	Consommation
	 1.1 Estimation de la consommation per capita/anp. 79 1.2 Répartition géographique de la consommationp. 80 1.3 Evolution de la consommation des produits halieutiques
2.	Traitement et conservation des produits de pêchep. 82
	2.1 Méthodes de conservation
	2.1.1 Méthodes modernesp. 83 2.1.2 Méthodes traditionnellesp. 83
	2.2 Facteurs limitants des méthodes tradi- tionnelles de conservation
3.	Commercialisation
	3.1 Marchés extérieursp. 88 3.2 Marchés intérieursp. 88
	3.2.1 Commercialisation au stade de production.p. 88 3.2.2 Commercialisation au niveau des marchés
	de détailp. 91
	3.3 Distribution des produits de mer
	3.3.1 Le transportp. 93 3.3.2 Les circuits de distributionp. 94
	the forest of the second of the second of

. . . / . . .

Troisième Partie: Perspectives d'avenir et améliorations souhaitables	_	06
bounditodofes) , • •	90 •
CHAPITRE I - Projet de développement de la pêche maritime	.	.98
) , • .	•
1. Plan de développement économique et social (1981-1985	5) _p ,	.98 .
2. Objectifs et réalisations)	98 .
2.1 Premier plan triennal 1981-1983) .	99
2.2 Deuxième plan triennal 1984-1986	> .· 1	100 -
CHAPITRE II - Améliorations souhaitables	ე. 1	L 01
I - ACTIONS AU NIVEAU DU SECTEUR ARTISANAL	p . 1	LO1 .
1. Système coopératif	p. 1	102 -
2. Modernisation de la pêche maritime	a 1	LO4 .
2.1 Motorisation des pirogues	•	
2.2 Nouveaux types d'embarcation	թ. 1	LO5 .
3. Formation du pêcheur	p. 1	105 -
3.1. Formation primaire	р. :	106 -
3.2 Formation de perfectionnement	p. 1	106 -
II - ACTIONS AU NIVEAU DU SECTEUR INDUSTRIEL :	p. :	108
NOUVEAUX TYPES DE BATEAUX	p. :	10 8
1. Les bateaux polyvalents	p. 1	109
2. Les cordiers	0. 1	109.

III -	- A(CTIONS	S SUR LES METHODES DE CONSERVATION ET DE			
	D	ISTRII	BUTION DES PRODUITS DE PECHE	• • • •	p1	110 .
	1.	Améli	ioration des conditions de distribution et			
		de Co	commercialisation		p. 1	110 .
		1.1	Normes qualitatives des poissons, moules,			
			crustacés		 	110 -
		1.2	Normes hygièniques de conservation	• • • •	p. 1	111 .
		1.3	Amélioration des marchés de possons	• • • •	p. 1	111 .
	2.	Améli	ioration des techniques de préparation et			
		de ma	anutention des produits transformés		.p 1	1 12 ·
		2.1	Séchage	. .	• •	
		2.2	Fumage Manutention et prévention des pertes		•	. •
IV -	ACT	CIONS	AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION ET DE LA			
	GES	NOITE	DES PECHES	• • • •	p. 7	11 4 .
	1.	Au ni	iveau de l'administration		p. :	114 .
	2.	Au ni	iveau de la gestion des ressources halieut:	iques	s .p. 3	114.
		2.1	Protection et aménagement des ressources.		p.:	114 -
			1.1 Mesures de protection et d'aménagement1.2 Mesures au niveau de la collecte des		p. 3	115.
			données statistiques		p. 1	117 •
		2.2	Besoins d'une coopération sous régionale d	lans		
			le domaine de la recherche halieutique			
	CON	CLUS	IONS GENERALES		р.	121
			RAPHIE			
	SON	MMAIRI	E		p.	130

// ERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR

"Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT, fondateur de l'Enseignement Vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes Maîtres et mes Aînés :

- D'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire.
- D'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code déontologique de mon pays.
- De prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire.
- De ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

QUE TOUTE CONFIANCE ME SOIT RETIREE S'IL ADVIENNE QUE JE ME PARJURE ".

VU

LE CANDIDAT

LE DIRECTEUR

de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires LE PROFESSEUR RESPONSABLE de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires

VU

LE DOYEN

de la Faculté de Médecine

et de Pharmacie

LE PRESIDENT DU JURY

VU ET PERMIS D'IMPRIMER
LE RECTEUR PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE
DE DAKAR

DAKAR, le.....